



# Assemblée générale

Soixante-septième session

**22<sup>e</sup>** séance plénière  
Mardi 9 octobre 2012, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić ..... (Serbie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

## Point 106 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/67/1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à la 6<sup>e</sup> séance plénière, le 25 septembre, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel (A/67/1) à l'Assemblée générale.

**M. Sea** (Cambodge) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Cambodge.

Comme les événements mondiaux survenus au cours de la dernière décennie l'ont clairement mis en évidence, le monde d'aujourd'hui est fondamentalement différent de ce qu'il était à l'époque de la création de l'ONU, il y a 67 ans. Compte tenu du maillage complexe et de l'interdépendance du monde actuel, une crise locale peut – avec une vitesse autrefois impensable – avoir des répercussions sur les espoirs et les aspirations de sociétés entières à des milliers de kilomètres. Ces défis, bien que redoutables, nous donnent aussi de nouvelles possibilités de renforcer le dialogue et la coopération à l'échelle internationale.

L'ASEAN redouble actuellement d'efforts en matière d'intégration régionale avec la création d'une Communauté de l'ASEAN d'ici à 2015. Ces efforts s'appuient sur un attachement profond aux activités et aux principes des Nations Unies. L'ASEAN entend ainsi resserrer la coordination et la coopération sur les grandes questions et préoccupations mondiales d'intérêt commun.

Dans cet esprit, l'ASEAN voudrait évoquer devant l'Assemblée générale certaines questions importantes. Premièrement, l'ASEAN est très attachée à une croissance économique soutenue. Dans le contexte actuel, marqué par des perspectives économiques en berne et des problèmes mondiaux qui ne cessent de s'accumuler, il faut, pour être efficace, agir collectivement aux niveaux régional et mondial. L'ASEAN poursuit ses efforts pour établir une communauté économique d'ici à 2015, tout en renforçant son intégration économique avec tous ses partenaires. Par ailleurs, dans un effort pour stabiliser le secteur financier, l'ASEAN travaille en étroite collaboration avec la Chine, le Japon et la République de Corée au renforcement du mécanisme régional de stabilité financière – l'Initiative de Chiang Mai –, dont les fonds ont récemment été doublés, passant de 120 milliards à 240 milliards de dollars, afin d'éviter une crise des liquidités.

Au niveau mondial, l'ASEAN contribue chaque année au Groupe des Vingt (G20). Au Sommet du G20 de cette année, tenu à Los Cabos au Mexique, le Cambodge, en tant que représentant de l'ASEAN, a

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



réaffirmé la nécessité d'assurer la stabilité économique et de mener des réformes structurelles pour encourager la croissance et l'emploi. Il a également insisté sur la nécessité d'améliorer et de renforcer d'urgence l'architecture financière internationale dans le contexte d'une économie mondiale interconnectée.

Deuxièmement, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est l'un des piliers du développement durable. Alors que l'échéance se rapproche, il est de la plus haute importance de réaliser davantage de progrès pour atteindre les OMD. Comme il est énoncé dans la Charte de l'ASEAN, la réduction de la pauvreté et des écarts de développement au sein l'ASEAN, grâce à l'assistance et à la coopération mutuelles, est la mission principale de l'ASEAN. À ce titre, l'ASEAN partage totalement l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/67/1), à savoir qu'il nous faut tenir le cap s'agissant de réaliser les OMD d'ici à 2015.

À cette fin, l'ASEAN a déployé ses propres efforts, notamment avec sa vision d'une communauté socioculturelle de l'ASEAN. Afin de faciliter une collaboration plus étroite entre et dans les différents secteurs, l'ASEAN a adopté en août 2011 une feuille de route pour la réalisation des OMD. Depuis lors, des progrès remarquables ont été accomplis par les États membres de l'ASEAN, certains ayant même atteint leurs objectifs. Toutefois, des défis importants demeurent, en particulier pour ce qui est de la réduction des écarts de développement dans la région.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la réduction des risques de catastrophe est essentielle au développement durable. L'Asie du Sud étant sujette aux catastrophes naturelles, la gestion des catastrophes est l'une de nos principales priorités. Nous réaffirmons notre volonté d'améliorer la réponse collective de l'ASEAN face aux catastrophes grâce au renforcement de son mécanisme d'intervention en cas de catastrophe, à savoir l'Accord sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, et du rôle de Coordonnateur de son Secrétaire général. Nous nous employons également à resserrer la coopération entre l'ASEAN et l'ONU grâce à l'action du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes.

L'ASEAN se félicite des efforts pour définir de nouveaux modèles de développement durable et souscrit pleinement aux conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et aux lignes directrices qui sont énoncées dans le document

final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe).

Troisièmement, afin de préserver notre planète pour les générations futures, il est impératif d'agir immédiatement et de manière concertée pour s'attaquer au problème crucial des changements climatiques. Les petits États des régions de l'Asie-Pacifique et des Caraïbes continuent d'être menacés par l'élévation du niveau de la mer, et les pays en développement qui dépendent de l'agriculture voient leurs moyens de subsistance menacés par les effets externes des changements climatiques.

Dans ce contexte, il est regrettable que la communauté internationale reste divisée quant à la meilleure réponse à apporter. Nous appelons les pays développés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée édicté par l'ONU. Il est décevant de constater que la plupart des promesses faites par les pays depuis Copenhague 2009 n'ont pas été tenues en temps opportun.

Quatrièmement, l'ASEAN reste de manière prioritaire attachée à la paix régionale et mondiale. Cette année marque le quarante-cinquième anniversaire de la création de l'ASEAN. En l'espace d'une seule génération après la création de l'Association, la région a pu connaître une paix et une stabilité durables, qui ont été consolidées par des initiatives telles que le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et la création du Forum régional de l'ASEAN.

L'ASEAN est fermement convaincue que le maintien de la paix reste l'instrument par excellence pour préserver la paix et la sécurité internationales. Nous tenons toutefois à rappeler également que les opérations de maintien de la paix doivent respecter les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Nous considérons la coopération entre l'ASEAN et l'ONU dans le domaine du maintien de la paix comme très importante. À l'heure actuelle, environ 5 000 policiers, experts militaires et membres des contingents des États membres de l'ASEAN participent activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment aux activités de déminage.

Cinquièmement, l'ASEAN continue d'appuyer avec énergie les efforts internationaux de désarmement, y compris ceux qui visent à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous considérons

que les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité dans notre région. L'ASEAN a travaillé d'arrache-pied pour faciliter la signature, dans les meilleurs délais, du protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et les documents y relatifs par les cinq États dotés de l'arme nucléaire.

Enfin, l'ASEAN accorde une grande importance à la promotion et à la défense des droits de l'homme. L'ASEAN met actuellement la dernière touche à la déclaration des droits de l'homme qu'elle doit adopter au vingt-et-unième sommet de l'Association, en novembre 2012, dans le but d'établir un cadre de coopération régionale pour le plein respect des droits de l'homme dans la région.

Au moment où nous nous employons à consolider l'intégration régionale et à atteindre les OMD avant 2015, nous restons absolument déterminés à travailler de concert avec l'ONU, et nous appuyons tous les efforts visant à renforcer et consolider les liens entre nos deux organisations. L'ASEAN se félicite vivement du renforcement des relations intervenu depuis l'adoption de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'ONU, en novembre 2011. Dans ce contexte, l'ASEAN présentera fin octobre à l'Assemblée générale un projet de résolution sur la coopération entre l'ASEAN et l'ONU, qui rendra compte de l'amélioration des relations entre nos deux organisations. L'ASEAN espère que tous les États Membres appuieront avec enthousiasme ce projet de résolution et s'en porteront coauteurs, comme ils l'ont fait par le passé.

**M. Kodama** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Le Japon se félicite de vous voir diriger les travaux de la présente session au moment où nous examinons les défis mondiaux à l'ordre du jour de l'Assemblée, conformément au mandat que lui confère la Charte. Nous renouvelons notre volonté de contribuer à ces travaux. Je tiens également, au nom du Japon, à féliciter sincèrement le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de ses efforts pour guider les différentes activités de l'ONU, ainsi que de son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/67/1).

L'esprit de la Charte des Nations Unies et les principes que partage la communauté internationale prônent un règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques fondés sur le droit international.

Le Japon est attaché à ces principes et est déterminé à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale en conformité avec le droit international. Le Japon reste profondément convaincu que toute tentative visant à imposer une certaine idéologie ou revendication par la menace ou l'emploi de la force est contraire à la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Japon continuera de travailler avec l'ONU pour renforcer l'état de droit, y compris par des efforts pour faciliter le recours aux cours et tribunaux internationaux et en fournissant une assistance aux pays en développement pour améliorer leurs systèmes juridiques et développer leurs ressources humaines.

En outre, nous sommes convaincus que l'idée de l'état de droit est étroitement liée à la promotion des droits de l'homme, un des trois piliers de l'ONU. Le Japon continuera de contribuer activement aux efforts de renforcement du rôle de l'Organisation dans la promotion des droits de l'homme. Cette année encore, le Japon présentera, conjointement avec l'Union européenne, un projet de résolution sur la situation des droits de l'homme dans la République populaire démocratique de Corée, en réponse à la vive inquiétude de la communauté internationale, notamment au sujet du problème des enlèvements.

S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, une des responsabilités principales de l'ONU, des progrès ont été accomplis grâce aux efforts concertés déployés par la communauté internationale à la soixante-sixième session, en particulier au sujet des situations au Soudan et au Soudan du Sud, en Somalie et au Yémen. À cet égard, le Japon est fermement déterminé à contribuer aux efforts de l'ONU en participant aux opérations de maintien de la paix et en fournissant différentes formes d'assistance dans les zones touchées. Le Japon déploie actuellement une unité d'environ 330 ingénieurs dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et assure le fonctionnement d'un centre de ses forces d'autodéfense basé en République de Djibouti qui participe activement aux opérations de lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes.

Le Japon se félicite des activités menées par l'ONU en matière de consolidation de la paix par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Le Japon a versé une contribution supplémentaire de 12,5 millions de dollars au Fonds en novembre dernier. Nous considérons qu'il faut mettre davantage l'accent sur les liens qui existent

entre les activités de maintien de la paix et celles de développement. Le Japon reste déterminé à faire en sorte que les dividendes de la consolidation de la paix soient ressentis sur le terrain grâce à l'action du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Nous accueillons également avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général visant à renforcer les capacités civiles dans les situations d'après-conflit, notamment par le lancement, le mois dernier, de CapMatch, la plateforme en ligne de l'ONU qui sert de bourse d'échange des moyens civils. Le Japon s'intéresse à cette initiative et à sa mise à l'essai.

L'adoption par l'Assemblée générale, le mois dernier, de la résolution 66/290 sur la sécurité humaine a marqué une avancée importante pour faire face aux menaces généralisées et transversales à la survie, aux moyens d'existence et à la dignité des personnes. Conscient que les trois piliers de l'ONU – paix et sécurité, développement et droits de l'homme – sont liés entre eux et se renforcent mutuellement, le Japon continuera de promouvoir la sécurité humaine et de rechercher des moyens spécifiques pour appliquer ce principe sur le terrain.

À cette fin, le Gouvernement japonais a annoncé qu'il allait verser 10 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine. En outre, à l'occasion de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui se tiendra à Yokohama (Japon) en juin prochain, le Gouvernement japonais s'emploiera à promouvoir l'examen de différentes mesures qui pourraient être adoptées et appliquées par les États africains participants, dans l'intérêt de leurs populations et communautés, en vue de renforcer la sécurité humaine.

La sécurité humaine s'applique également à la gestion des catastrophes naturelles. Le Japon réaffirme qu'il a l'intention d'accueillir la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2015, afin de diffuser les enseignements tirés du violent séisme qui a frappé l'est du Japon en mars 2011 et d'établir un cadre de travail pour protéger les générations futures, et il confirme que nous préparons la Conférence avec l'appui de l'Assemblée générale.

Du point de vue des droits de l'homme, le renforcement des capacités et l'autonomisation des personnes et des populations, les femmes et les jeunes en particulier, jouent eux aussi un rôle crucial dans le contexte de la sécurité humaine. Gardant cela à

l'esprit, le Japon continuera également de soulever, dans différentes instances, y compris ONU-Femmes et le Conseil de sécurité, la question des obstacles auxquels les femmes se heurtent en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation. En outre, donnant suite à la résolution 66/67 relative aux volontaires, adoptée en 2011, le Brésil et le Japon ont présenté conjointement le projet de résolution A/C.3/67/L.8, intitulé « Intégrer le bénévolat dans les activités de la décennie à venir ».

Les transitions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont une nouvelle fois souligné l'importance de la démocratie et de l'état de droit. Le Japon continuera de défendre la démocratisation et les efforts de réforme de tous les pays.

La violence et la répression permanentes, ainsi que les violations graves des droits de l'homme en Syrie doivent être considérées sous l'angle de l'état de droit. Le Japon condamne avec force ces violences en Syrie et appuie pleinement l'action de M. Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie. Le Japon fournit également une aide humanitaire aux Syriens. En outre, le Japon se félicite du rôle de chef de file joué par l'ONU dans le cadre des efforts de médiation et de l'appui électoral en Libye, ainsi qu'en ce qui concerne la transition politique au Yémen. Cette assistance est essentielle pour ces pays, qui s'efforcent d'assurer des transitions pacifiques fondées sur l'état de droit.

L'ONU doit aussi jouer un rôle proactif dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le Japon espère vivement que des négociations directes entre les parties reprendront incessamment et s'engage à continuer de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale en vue de la réalisation de la solution des deux États.

Dans le cadre de son action visant à renforcer l'état de droit aux niveaux régional et mondial, l'ONU doit redoubler d'efforts pour lutter contre la prolifération d'armes susceptibles d'alimenter des conflits à travers le monde. La menace posée par les armes de destruction massive demeure l'un des problèmes les plus pressants auxquels l'ONU et ses États Membres doivent s'attaquer.

Le Japon a joué un rôle de premier plan dans l'adoption des résolutions de l'Assemblée générale appelant à l'unité d'action en vue de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. En outre, les programmes nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée constituent des menaces

graves pour la région, ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale. Le Japon prie instamment la République populaire démocratique de Corée de respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et ses engagements découlant de la Déclaration commune publiée à l'issue du quatrième cycle de pourparlers à six pays en 2005.

En ce qui concerne l'Iran, le Japon continue de coopérer avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Le Japon est fermement convaincu que la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions est d'une importance cruciale, car cela offre une base solide à l'action de l'ONU visant à renforcer la paix et la stabilité internationales.

Afin de renforcer l'engagement des États Membres de l'ONU en faveur de la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes, le Japon a organisé un certain nombre de conférences à New York depuis 2010, et continuera de le faire. Nous devons également établir les normes communes les plus élevées pour réglementer le commerce international des armes classiques, et à cet égard, l'élaboration d'un traité solide sur le commerce des armes constitue l'une des plus hautes priorités. Étant donné que nous n'avons pas pu mener à bon terme les négociations sur ce traité lors de la session précédente, le Japon – qui est l'un des sept premiers auteurs de la résolution concernant le traité sur le commerce des armes – mettra tout en œuvre pour que nos travaux dans ce domaine puissent être achevés le plus tôt possible au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

Le terrorisme demeure également une grave menace et un obstacle à la paix, à la démocratie et à la liberté qui exige une action constante et globale de la part de la communauté internationale. Le Japon a apporté son aide à l'Afghanistan et à de nombreux autres pays, en vue de régler les problèmes locaux susceptibles de favoriser la propagation du terrorisme. Avec ses partenaires au sein de la communauté internationale, le Japon demeure fermement déterminé à faire en sorte que les terroristes ne trouvent refuge nulle part, afin d'assurer la paix et la sécurité dans le monde.

Parmi les multiples défis auxquels l'ONU est confrontée, présentés dans le rapport du Secrétaire général, le plus important est celui qui consiste à jeter les bases d'un développement durable. Dans ce contexte, il est capital d'accélérer les efforts déployés à travers le monde en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Japon est

déterminé à contribuer à ce processus et aussi à œuvrer à l'élaboration du prochain cadre de développement. À cet égard, ma délégation se félicite de la mise en place par le Secrétaire général du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, dont notre ancien Premier Ministre, M. Naoto Kan, est un membre actif.

Afin d'apporter une contribution concrète aux débats relatifs au programme pour l'après-2015, notamment au sein du Groupe des personnalités de haut niveau, depuis l'an dernier, le Japon dirige un organe de discussion informel connu sous le nom de Groupe de contact sur l'après-OMD. En sa qualité de président de ce groupe de contact, le Japon a rédigé le résumé de la note provisoire du président et des questions d'encadrement, à titre de contribution aux travaux du Groupe.

La question du développement durable, en particulier celle du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), est une autre tâche importante à laquelle l'ONU doit s'atteler. Le Japon participera activement au processus de suivi, notamment à travers des débats sur les objectifs de développement durable. Le Japon est également déterminé à assurer le suivi de l'initiative Avenir vert, annoncée par le Gouvernement japonais pendant la Conférence de Rio +20. À cet égard, l'année prochaine, le Japon accueillera la Conférence internationale sur l'aménagement urbain et le développement régional.

Il ne faut pas reléguer à l'arrière-plan la question des changements climatiques. Nous devons continuer à déployer des efforts concrets pour réduire les gaz à effet de serre sans attendre la mise en place d'un nouveau cadre dans ce domaine. Il est aussi important que ces efforts soient réels et efficaces, pas seulement dans chaque pays, mais également à travers des partenariats internationaux. À cet égard, lors de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous avons présenté la vision du Japon et les mesures qu'il propose en vue d'une croissance sobre en carbone et d'un monde résistant face aux changements climatiques. Par ailleurs, nous avons appuyé activement les efforts régionaux et bilatéraux dans ce domaine.

En outre, le Japon a été le premier à formuler au sein du Partenariat Asie pour une croissance sobre en carbone une stratégie de promotion d'une croissance sobre en carbone et d'un développement résistant aux changements climatiques, dans le cadre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de

l'Afrique et du nouveau mécanisme de marché souple proposé par le Japon.

Tout en saluant les efforts complémentaires consentis par l'Assemblée générale relativement à la situation grave qui règne en Syrie, le Japon regrette que le Conseil de sécurité n'arrive toujours pas à faire preuve d'unité et à adopter une position commune sur cette question.

Le dysfonctionnement du Conseil de sécurité nous rappelle que la réforme du Conseil n'a que trop tardé et qu'elle est l'une des tâches les plus urgentes auxquelles les États Membres devraient donner la priorité. Forts de cette conviction, les Ministres des affaires étrangères du groupe des quatre pays se sont réunis en marge de la séance d'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale et ont réaffirmé leur position commune au sujet de cette réforme. Dans ce contexte, le Japon salue les efforts concrets déployés par l'Ambassadeur Zahir Tanin, Président des négociations intergouvernementales, pendant la soixante-sixième session et se félicite de ses recommandations qui figurent dans sa lettre datée du 25 juillet. Le Japon appelle à l'élaboration d'un document de travail concis sur cette question, et invite les autres États Membres à participer activement à de véritables négociations sur la base d'un texte au cours de la présente session, en vue de l'organisation d'une réunion de haut niveau sur la réforme du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les questions administratives et budgétaires, qui ne sont pas négligeables, deux points importants sont à relever, à savoir le barème des quotes-parts et la gestion des ressources humaines, y compris le cadre de mobilité. Ces deux points auront des conséquences importantes pour l'avenir de l'Organisation, et le Japon entend participer activement et de façon constructive aux négociations sur ces questions. Le Japon remercie le Secrétaire général de son engagement ferme et continu en faveur d'une meilleure gestion au sein du Secrétariat, et salue ses efforts récents visant à améliorer la transparence en matière de gestion.

S'agissant du budget ordinaire, le Japon s'emploiera à promouvoir la discipline budgétaire et analysera attentivement les éventuelles dépenses supplémentaires proposées pour le budget actuel. En outre, il est essentiel que le Secrétariat examine attentivement le budget pour le prochain exercice biennal et qu'il ne se contente pas de proroger le budget de 2012-2013, mais porte un regard neuf sur les besoins réels de l'Organisation.

Pour terminer mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais réaffirmer l'engagement ferme du Japon en faveur des efforts du Secrétaire général visant à renforcer l'unité, l'efficacité et l'efficience de l'ONU.

**M. Khalil** (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son excellent rapport (A/67/1).

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) qui a été couronnée de succès et l'adoption du Document final intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), ont marqué le début de l'ère du développement durable dans les travaux de notre Organisation, qui exige une approche plus intégrée pour pouvoir relever les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. C'est une ère au cours de laquelle nous devons reconnaître les liens qui existent entre les divers défis auxquels nous sommes confrontés et tenir compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans les efforts visant à relever ces défis, tout en évitant de suivre des voies différentes pour atteindre un même objectif.

Dans ce contexte, l'intégration et la cohérence sont essentiels et devraient caractériser aussi nos méthodes de travail, notamment dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Ce programme devrait être juste, inclusif, durable et propice aux efforts de développement. Même si les critères à suivre pour la constitution d'un groupe de travail sur le développement durable ne figurent pas parmi les sujets abordés dans le rapport du Secrétaire général, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma préoccupation face au retard accusé dans la mise en place de ce groupe.

À cet égard, je voudrais que l'on envisage de nommer deux facilitateurs – l'un représentant les pays en développement et l'autre représentant les pays développés – et que le groupe de travail soit ouvert à tous jusqu'à ce que l'on parvienne à un consensus sur sa composition, de façon à commencer les travaux de fond dès que possible. Cela est conforme à l'esprit et à la lettre du paragraphe 248 du document final de Rio +20, qui prévoit le lancement d'un mécanisme intergouvernemental transparent, participatif et ouvert à toutes les parties prenantes, ainsi que la mise en place d'un groupe de travail à composition non limitée à cet effet.

L'Égypte souligne combien il est important d'accélérer les progrès afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Nous notons avec préoccupation qu'il est fait mention dans le rapport d'une diminution, pour la première fois depuis de nombreuses années, du niveau de l'aide publique au développement, ainsi que de la montée du protectionnisme commercial. Ces tendances peuvent avoir des répercussions négatives sur les efforts de développement que déploient les pays en développement.

L'Égypte réaffirme que toute réponse internationale aux changements climatiques doit renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle doit être conforme aux principes et dispositions de la Convention, en particulier aux principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées.

L'Égypte espère que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Doha, au Qatar, donnera des résultats positifs et efficaces. Nous espérons qu'elle permettra d'aboutir à un accord sur une deuxième période d'engagement juridiquement contraignante du Protocole de Kyoto.

Nous espérons également que des efforts seront faits par l'ONU pour aider les pays africains à atteindre leurs objectifs de développement. Nous lui demandons de faire en sorte que les programmes de consolidation de la paix soient financés comme il convient grâce à une intensification de la coopération avec les organisations financières internationales et régionales. Nous espérons en outre accroître les ressources dont dispose le Fonds pour la consolidation de la paix.

La crise syrienne est en train de s'aggraver après plus de 18 mois. Compte tenu des milliers de civils innocents tués, il est évident que les Syriens n'ont pas besoin d'autres décisions ou initiatives. Ce dont ils ont véritablement besoin, c'est d'une amélioration significative sur le terrain. Cela ne sera possible qu'avec la cessation immédiate de la violence. Le régime syrien est le principal responsable de cette violence. Nous pensons que tout plan destiné à résoudre la crise devrait être fondé sur le lancement immédiat d'un processus de transition et de changement politique afin de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien et de fournir les garanties nécessaires à tous les groupes de la société syrienne.

La transition démocratique en Égypte et dans le monde arabe a montré que la vraie démocratie émane des peuples, de leurs priorités, de leurs aspirations au développement économique et à la justice sociale, et de leurs spécificités culturelles et religieuses. Elle met en évidence les liens étroits et l'interdépendance qui existent entre les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels. C'est pourquoi il est extrêmement important de continuer à appuyer les efforts de l'ONU visant à promouvoir l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit au développement.

Le point de départ de toute discussion sur la responsabilité de la mise en œuvre du concept de la responsabilité de protéger est d'affirmer que cette responsabilité incombe principalement aux États Membres. Le rôle de la communauté internationale est d'aider les gouvernements à s'acquitter de cette responsabilité. Nous devons poursuivre les discussions sur ce concept, conformément aux paragraphes pertinents du document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et aux résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 64/291. Nous devrions éviter toute politisation de ce concept. Nous devrions également éviter de l'utiliser comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États.

L'Égypte se félicite de l'intégration des questions concernant la jeunesse dans les priorités énoncées par le Secrétaire général pour son second mandat, ainsi que de l'attention qu'il a accordée aux observations formulées par le Président égyptien au cours de son intervention devant l'Assemblée générale (voir A/67/PV.9), notamment sa proposition de création d'un organe des Nations Unies sur la jeunesse en vue de remédier aux problèmes rencontrés par les jeunes et de répondre à leurs aspirations dans les domaines de l'éducation et de l'emploi. Nous exprimons également notre gratitude à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour les activités qu'elle mène au Caire et pour son engagement en faveur de la participation politique des femmes dans les États arabes.

La corruption sous toutes ses formes est le plus dangereux des crimes dans toute société. Elle porte atteinte à la sécurité et à la stabilité. Elle détruit les économies nationales. Elle est aussi étroitement liée à certaines formes de criminalité organisée. L'Égypte attend avec intérêt que soit déterminée la contribution de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité

transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité, créée par le Secrétaire général en 2011, dans le cadre de la lutte contre la corruption et de la réalisation du développement, en particulier dans les pays en développement. Nous comptons également sur l'efficacité des efforts internationaux entrepris pour recouvrer les fonds illégalement acquis dans les pays en développement et transférés clandestinement à l'étranger, et pour mettre en place un mécanisme permettant de retrouver la trace de ces actifs dans tous les pays, banques et institutions financières.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général d'avoir insisté sur l'importance de l'application du document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010. Je tiens à souligner l'importance toute particulière qu'attache l'Égypte à la conférence à venir de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le document final de la Conférence d'examen de 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] a clairement chargé le Secrétaire général et les trois États dépositaires du TNP de prendre les mesures nécessaires pour organiser la conférence, en consultation avec les États de la région.

Nous réaffirmons que la réalisation de l'universalité du TNP demeure la base du régime multilatéral de désarmement. Je tiens à souligner ici que le document final de la Conférence d'examen de 2010 ne saurait être comparé à d'autres documents émanant d'autres instances dotées d'une participation restreinte et jouissant d'une moindre autorité.

L'Égypte approuve les recommandations du Secrétaire général sur la nécessité de lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Il est important en outre d'aborder la question de l'accumulation des stocks par les pays producteurs à des fins d'exportation et de profit. Le traité sur le commerce des armes devrait établir un équilibre entre les intérêts des pays exportateurs et importateurs. Il doit aussi affirmer le droit des États à la légitime défense et leur droit d'acquérir, d'exporter et d'importer légalement des armes.

Pour finir, je tiens à remercier le Secrétaire général pour son important rapport, et je vous assure, Monsieur le Président, que l'Égypte est prête à travailler avec vous et avec toutes les autres délégations en vue d'obtenir des résultats concrets au cours de cette session

pour contribuer à la réalisation de nos objectifs de paix, de justice, de développement et de respect des droits de l'homme universels.

**M. Rahman** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/67/1). Nous apprécions ses efforts incessants, ainsi que ceux du personnel de l'ONU, tant au Siège que sur le terrain, pour répondre aux attentes des États Membres.

La communauté internationale est aujourd'hui confrontée à des défis sans précédent en matière de paix, de sécurité et de développement. Des soulèvements populaires aux troubles politiques, des catastrophes climatiques aux crises financières mondiales, des violations et de la privation des droits de l'homme à l'extrémisme ou au terrorisme, la liste des menaces qui pèsent sur l'humanité ne cesse de s'allonger. Il est temps pour nous de réaffirmer notre détermination et de relever ces défis collectivement et pacifiquement sous les auspices de l'ONU.

L'idéal de paix et de stabilité dans le monde restera un concept vide tant que les pays en développement ne connaîtront pas la prospérité. La récession économique mondiale a, malheureusement, fait voler en éclats des années de développement dans de nombreux pays. Dans ces conditions, l'éradication de la pauvreté et l'instauration du développement durable deviennent des tâches ardues. Il semble donc que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015 soit impossible pour beaucoup de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), sans l'apport de financements supplémentaires. Dans ce contexte, la baisse de l'aide publique au développement enregistrée l'année dernière est en effet alarmante.

En général, les pays en développement devraient avoir davantage leur mot à dire dans les affaires économiques internationales. Il faut établir un système de commerce multilatéral fondé sur des règles et équitable et favoriser la tenue de négociations commerciales multilatérales fondées sur les principes de l'entente mutuelle et du compromis. Il est également essentiel de revoir les processus de prise de décisions dans le système financier international et de veiller à ce que les pays en développement aient davantage d'influence dans le cadre de ces processus.

Apporter un appui aux pays les moins avancés tels que le Bangladesh, c'est leur accorder un accès aux

marchés, lever les barrières commerciales, réaliser les objectifs en matière d'aide étrangère au développement, augmenter les engagements en matière d'aide, financer l'adaptation aux changements climatiques, et leur permettre de s'exprimer au même titre que les autres pays au sein des institutions de Bretton Woods et des autres institutions financières internationales. Des engagements ont été pris par la communauté internationale en vue de renforcer la stabilité économique des PMA. Il est temps à présent que les partenaires de développement mettent en œuvre les engagements pris à Monterrey, à Paris, à Bruxelles et, plus récemment, à Istanbul.

La migration pour le développement est l'une des principales activités économiques interétatiques de ce siècle. La majorité des travailleurs migrants du monde sont originaires des pays en développement du Sud. Leurs transferts de fonds atténuent la pauvreté et contribuent au développement tant des pays d'origine que des pays d'accueil. Bien que le flux de capitaux soit relativement libre, ce n'est pas le cas du flux de main d'œuvre. À cet égard, le Bangladesh continue de plaider pour la mise en œuvre du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services établi dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

La mise en place des fondements du développement durable est le principal défi que doit aujourd'hui relever la communauté internationale. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), la communauté internationale a renouvelé son attachement au développement durable. Dans son document final (résolution 66/288, annexe), les États Membres ont décidé de définir des objectifs de développement durable susceptibles d'être appliqués dans tous les pays. Les travaux en vue de définir les objectifs vont bientôt commencer. Comme convenu à Rio, ces travaux devront être étroitement liés et coordonnés aux processus d'établissement du programme de développement pour l'après-2015. La priorité devra être donnée aux problèmes liés à la pauvreté, l'emploi, l'alimentation et l'énergie, l'eau, la santé et la préservation de l'environnement. Les objectifs du Millénaire pour le développement doivent être intégrés au nouveau cadre afin que les objectifs de développement non atteints demeurent le principal objet de l'attention de la communauté internationale.

Les changements climatiques ont de graves répercussions sur de nombreux pays et menacent même leur existence. Leurs effets nuisent aux initiatives de développement de nombreux pays. Il est grand temps

de conclure un accord mondial, global et ambitieux sur la lutte contre les changements climatiques. Cet accord devrait comporter des dispositions concernant non seulement les émissions de gaz à effet de serre, sur la base des principes de responsabilités communes mais différenciées et du partage des charges, mais également les préoccupations des migrants climatiques, le transfert des technologies vertes et le financement du Fonds vert pour le climat, entre autres, aux fins de l'adaptation et de l'atténuation.

Nous appuyons tous les efforts visant à intégrer la question de l'état de droit dans toutes les activités du système des Nations Unies. Qu'il s'agisse du maintien de la paix et de la sécurité internationales ou de la promotion du développement et de la protection des droits de l'homme, il est crucial de respecter strictement l'état de droit. Les pays qui promeuvent l'état de droit sur leur territoire doivent également respecter l'état de droit dans le contexte international.

Ma délégation est vivement préoccupée par la stagnation des négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération. Les progrès dans le domaine nucléaire continuent d'être entravés en particulier par l'incapacité des membres de la Conférence du désarmement à surmonter leurs divergences et à se mettre d'accord sur un programme de travail qui permettrait de reprendre les travaux de fond. Il importe également d'instaurer un dialogue véritable entre tous les États qui possèdent des armes nucléaires pour renforcer la confiance de sorte que les armes nucléaires ne jouent plus un rôle aussi impératif dans leurs doctrines de sécurité.

L'insuffisance de réglementation du commerce mondial des armes continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité. Nous avons donc été très déçus de voir que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'était pas parvenue à se mettre d'accord sur le texte d'un traité qui aurait défini des normes communes de réglementation du commerce international des armes classiques. Cela réduit à néant les espoirs de millions de personnes dans le monde entier, qui sont les principales victimes des effets néfastes de la violence et des conflits alimentés par le commerce non réglementé des armes.

Ma délégation se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général dans les domaines du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, qui sont les piliers de la construction de l'ONU. Le défi que nous devons relever consiste à faire en sorte que les opérations de

maintien de la paix des Nations Unies soient correctement financées et puissent faire face aux réalités actuelles. Nous sommes très favorables au maintien du partenariat entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en vue d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Il est également essentiel de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient étroitement associées à la planification et à la gestion des opérations de maintien de la paix.

La création de la Commission de consolidation de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix a marqué une évolution importante. La Commission de consolidation de la paix constitue une instance absolument nécessaire au sein de laquelle tous les acteurs de la consolidation de la paix peuvent coordonner leurs efforts. L'engagement actuel de la Commission et les programmes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix ont considérablement contribué au renforcement de la stabilité dans les pays sortant d'un conflit. Nous devons entretenir ces structures nouvelles dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité dans le monde.

Nous devons faire en sorte que l'ONU et ses activités soient mieux adaptées à l'ordre international en évolution. Ainsi, nous appuyons les efforts en cours pour procéder à une réforme nécessaire. L'objectif de la réforme devrait être de renforcer le rôle directeur de l'ONU dans les affaires internationales, d'améliorer son efficacité et de renforcer sa capacité à lutter contre un grand nombre de menaces et de problèmes.

Ma délégation attache de l'importance au processus de revitalisation de l'Assemblée générale. La primauté de l'Assemblée découle de sa composition universelle et du principe d'égalité souveraine de tous ses membres. L'Assemblée générale doit se montrer plus audacieuse en tant que principal organe délibérant et directeur de l'ONU.

La réforme de l'ONU restera incomplète en l'absence d'une réforme véritable du Conseil de sécurité. Cette réforme doit passer par une augmentation du nombre de ses membres tant permanents que non-permanents afin de refléter les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous attachons une grande importance à une gestion transparente, responsable et efficace de l'ONU. Nous saluons et appuyons les efforts visant à transformer le Secrétariat en un organe plus efficace et plus réactif. Selon nous, il importe que le Secrétariat soit dynamique

et rende des comptes à tous ses acteurs pour obtenir de bons résultats au profit de l'ensemble des États Membres.

Enfin, nous espérons sincèrement que, durant la présente session, l'Assemblée générale continuera de passer des engagements à l'action et que l'ONU continuera à se transformer en une institution prête à répondre aux défis de notre époque.

**M. Khan** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/67/1). Nous partageons nombre de ses conclusions concernant la situation mondiale actuelle et les activités de l'ONU au cours de l'année écoulée. Le plus important pour nous est de veiller à ce que l'ONU tienne ses engagements. Nous devons tenir notre engagement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international. Nous devons tenir notre engagement à rétablir la paix dans les régions en proie à des conflits. Et nous devons tenir notre engagement à promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie.

L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Cambodge au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le monde est confronté à des problèmes multiformes, interdépendants et simultanés. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous trouverons ces moyens efficaces et les capacités nécessaires pour y faire face. Je saisis cette occasion pour faire part de certaines réflexions sur le rapport, qui sont les suivantes.

Premièrement, je prends note avec plaisir de l'issue positive de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), qui a permis de renouveler l'engagement mondial en faveur de la prise en compte systématique d'une démarche équilibrée afin d'intégrer les trois dimensions du développement durable. Il est impératif que nous honorions nos engagements pris à la Conférence Rio +20. Les pays développés doivent aider davantage les pays en développement, mais ces derniers doivent aussi déployer tous les efforts possibles. Pour donner suite aux résultats de la Conférence Rio +20, il importe que la communauté internationale s'emploie de manière coordonnée à intensifier ses efforts. L'ONU devrait par conséquent s'attacher à faire en sorte que les actions de suivi des résultats de Rio +20 soient mises en œuvre.

Depuis leur création, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont permis de sortir des

millions de personnes de la pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie. Pourtant, les progrès ont été inégaux et déséquilibrés, et de nombreux pays ne sont toujours pas en passe de réaliser les OMD d'ici à 2015. Par conséquent, nous devons avoir pour priorité d'accélérer fortement les progrès en fournissant à ces pays l'appui nécessaire. Alors que la date butoir pour réaliser les OMD approche, il convient d'entamer la discussion dans l'optique de définir un programme de développement robuste, audacieux et ambitieux pour l'après-2015.

La croissance économique et l'élimination de la pauvreté demeurent des priorités absolues pour les pays en développement. Comme d'autres, nous sommes préoccupés par le fait de devoir trouver des sources d'énergie plus efficaces et plus durables étant donné le tarissement de l'offre d'énergie issue de combustibles fossiles. L'Indonésie continue de s'employer à établir une coopération bilatérale et multilatérale en matière de promotion et de développement de l'utilisation de l'énergie renouvelable. À cet égard, l'initiative du Secrétaire général sur l'énergie durable pour tous pourrait servir de base à l'élaboration des politiques énergétiques nationales.

À propos des changements climatiques, il est fondamental que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à la fin de cette année à Doha, accomplisse des progrès notables pour sauver la planète. La Conférence doit veiller à ce que la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto soit effectivement mise en œuvre afin de créer une base pour stabiliser le climat mondial à l'avenir. Bien que, dans le contexte de la responsabilité commune mais différenciée, il revienne aux pays développés de prendre l'initiative de réduire les émissions, il faut également que les pays en développement fassent tout leur possible. Le monde doit parvenir à un régime global et solide de lutte contre les changements climatiques pour l'après-2020.

On estime que cette année le chômage touchera 200 millions de personnes dans le monde, dont 75 millions de jeunes. Dans les pays en développement, où les jeunes constituent le segment de la population qui croît le plus rapidement, le chômage prolongé des jeunes nuit à une croissance durable, équitable et profitant à tous. Notre propre expérience en Indonésie, nous montre qu'il est important d'encourager la croissance dans les secteurs les plus générateurs d'emplois et d'investir de manière intensive dans les secteurs tels que la santé et l'éducation. La coopération dans les domaines de l'éducation, du développement des compétences et de

la formation, y compris les stages, est très importante. Elle doit également porter sur la formation en entreprise pour les jeunes, qui permet le passage réussi de l'école au monde du travail.

S'agissant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous devons veiller à ce qu'elles disposent de l'équipement et des ressources suffisants, sans oublier la formation, afin que le personnel soit préparé à la complexité des tâches qui lui sont confiées, particulièrement celles qui ont trait à la protection des civils. L'Indonésie participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1957 et continuera de fournir des contingents et des forces de police aux missions qui sont déployées. Nous sommes actuellement le premier pays fournisseur de contingents de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Nous tenons à souligner l'importance d'améliorer la transparence de la sélection et de la nomination aux postes stratégiques relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sur le terrain et au Siège, en tenant compte notamment de la contribution des États Membres en termes de contingents. Par ailleurs, nous avons l'intention d'accroître notre participation en fournissant également des capacités civiles dans les situations d'après-conflit. À cet égard, nous continuons d'appuyer un dialogue transparent entre les États Membres et les autres acteurs compétents, conformément aux dispositions de la résolution 66/255 sur les moyens civils nécessaires dans les situations postconflituelles.

*M. Touray (Sierra Leone), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous sommes profondément préoccupés par les nombreuses menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que la persistance des armes nucléaires et la course aux armements qui s'accélère font planer une ombre sur la stabilité et la sécurité mondiales. Nous devons mobiliser notre volonté et notre capacité politiques pour mettre un terme à l'absence de progrès et à l'impasse prolongée du dispositif de désarmement. Nous devons nous attaquer avec fermeté et sérieux aux problèmes qui empêchent les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération. L'impasse de la Conférence du désarmement est un obstacle à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il est impératif que la Conférence, en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement et la non-prolifération, entame ses travaux de fond sur les grandes questions à son ordre du jour.

L'Indonésie s'est félicitée du troisième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et elle accueille donc avec satisfaction la pleine mise en œuvre de ses quatre piliers. Voilà plusieurs années maintenant que l'Indonésie a fait reposer sa riposte nationale au problème du terrorisme sur ces quatre piliers, et nous estimons qu'ils fournissent le cadre global qui s'impose pour garantir coordination et succès.

Au niveau régional, l'Indonésie participe à plusieurs initiatives mettant l'accent sur différents domaines de la lutte contre le terrorisme. Grâce à l'ASEAN, nous disposons d'une démarche forte et bien coordonnée qui regroupe plusieurs programmes de lutte antiterroriste. Il faut citer également la Convention de l'ASEAN sur la lutte contre le terrorisme, dont nous pensons qu'elle complètera et étayera la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, particulièrement dans le domaine des droits de l'homme, et permettra de s'attaquer au problème des conditions qui favorisent le terrorisme.

La promotion et la protection des droits de l'homme figurent parmi les piliers fondamentaux de notre gouvernement. Nous continuons d'appuyer les travaux des institutions chargées des droits de l'homme. En conséquence, nous nous félicitons des progrès accomplis par l'ONU au cours des 12 derniers mois. Nous estimons nous aussi que non seulement ces droits sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés, mais qu'il ne peut y avoir de développement si les droits de l'homme sont menacés. Le progrès social et la stabilité ne peuvent être garantis que s'ils sont enracinés dans le terreau fertile des droits de l'homme. À cet égard, nous sommes heureux de pouvoir participer aux efforts de l'ONU visant à renforcer le régime conventionnel mis en place dans le domaine des droits de l'homme et à améliorer l'efficacité.

L'Indonésie se félicite que l'année 2012 ait été désignée l'Année de la prévention. Indéniablement, les récents événements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont souligné l'importance de la notion de responsabilité de protéger pour guider les pays qui doivent prévenir de tels événements ou y répondre.

Les pays qui fournissent de l'aide humanitaire doivent continuer de respecter les principes de neutralité, d'humanité, d'impartialité et de respect de la souveraineté des pays bénéficiaires. L'ensemble de l'aide humanitaire internationale devrait être organisée autour du principe selon lequel les pays touchés ont une responsabilité

primordiale en la matière. Il est par conséquent essentiel de renforcer la capacité et les moyens des gouvernements locaux et nationaux de coordonner et d'acheminer l'aide humanitaire, y compris en ce qui concerne la gestion et l'atténuation des risques liés aux catastrophes.

Nous saluons le rôle que continue de jouer le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui a disposé l'an dernier de 465 millions de dollars. Toutefois, son financement doit demeurer durable et prévisible, et la transparence de la gestion des fonds doit être améliorée grâce, entre autres, à une plus grande visibilité et à une meilleure diffusion des résultats obtenus. Les efforts de l'ONU pour promouvoir l'efficacité en matière de réduction des risques de catastrophe doivent être renforcés par un dialogue continu et une meilleure coordination avec ses partenaires aux niveaux mondial, régional, national et local. À New York, en mars, l'Indonésie ainsi que l'Australie, le Pérou et la Norvège, ont formé le Groupe d'amis pour la réduction des risques de catastrophes, un mécanisme informel à composition non limitée visant à débattre de la question de la réduction des risques de catastrophe, y compris l'avenir du Cadre d'action de Hyogo après 2015, et à sensibiliser à ces problèmes.

Compte tenu de l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés, une coopération et un partenariat renforcés entre l'ONU et les organisations régionales sont extrêmement importants pour nous aider à faire face. À cet égard, nous tenons à souligner que l'adoption de la Déclaration commune sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU, au quatrième Sommet ASEAN-ONU à Bali en novembre 2011, est une parfaite illustration des efforts concertés déployés par les deux organisations pour unir leurs forces dans cet objectif.

L'Indonésie se félicite du travail effectué par le Secrétariat, en particulier par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui s'est acquittée de l'organisation de très nombreuses réunions relatives aux questions maritimes et du droit de la mer. En conséquence, nous appelons à appuyer davantage la Division afin qu'elle continue de fournir un service d'excellente qualité.

Dans un esprit d'amitié et de dialogue sincère, nous allons pouvoir avancer sur les questions dont nous sommes saisis en cette soixante-septième session de l'Assemblée générale. À cet égard, la coopération et l'appui de ma délégation sont d'ores et déjà assurés.

**M. Estreme** (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine remercie le Secrétaire général de la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/67/1). Nous convenons avec le Secrétaire général que les piliers de l'Organisation sont de plus en plus interdépendants. En ce sens, nous nous félicitons des efforts consentis pour améliorer la coordination de toutes les activités, en particulier la définition des cinq domaines prioritaires dans lesquels la collaboration avec les États Membres permettrait d'optimiser l'exécution des mandats.

Non seulement le développement durable exige de conjuguer des aspects tels que la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement, mais il doit également être sans exclusive. Le modèle de développement durable doit être fondé sur les principes fondamentaux que tous les États ont acceptés, notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées. Ce principe, qui a été réaffirmé en juin dernier à la Conférence Rio +20, fait, de l'avis de mon pays, à juste titre partie intégrante des négociations environnementales depuis déjà 20 ans. Les obligations internationales incombant à un pays en matière économique, sociale et environnementale doivent correspondre à son développement, à ses caractéristiques spécifiques et à sa part de responsabilité historique dans la dégradation de l'environnement.

Un autre principe fondamental se trouvant à la croisée des trois piliers du développement durable est la pleine souveraineté de chaque État sur ses ressources naturelles.

L'Argentine estime qu'il n'existe pas de modèle unique applicable à toutes les nations. En revanche, elle est convaincue que la croissance doit aller de pair avec l'inclusion sociale et avec la création d'emplois décents qui permettent aux plus démunis de retrouver leur dignité. Nous ne croyons pas aux modèles uniques – qu'ils soient les nôtres ou ceux d'autres États – pour mettre en œuvre les politiques de développement durable de chaque pays.

Nous sommes disposés à travailler au sein de l'Assemblée générale de manière ouverte et transparente afin d'avancer dans la définition d'objectifs de développement durable. Il est impératif que le processus que nous lancerons soit résolument ancré dans les principes qui nous ont guidés depuis 1992, qu'il se nourrisse de l'avancée de nos connaissances dans les domaines scientifique et technologique et, surtout, qu'il soit doté des moyens nécessaires à son application. Il

est également indispensable de réfléchir ensemble à la façon dont nous pouvons rendre les futurs objectifs de développement durable compatibles avec les objectifs du Millénaire pour le développement que nous avons adoptés il y a 12 ans.

S'agissant de la notion d'économie verte, l'Argentine ne tolérera pas que cette proposition dérive en un « protectionnisme vert », ni favorise des politiques qui constituent des restrictions masquées au commerce international ou des discriminations arbitraires et injustifiables. Nous ne croyons pas non plus que l'économie verte doive se substituer au modèle du développement durable. C'est pourquoi l'économie verte ne pourra être conçue que comme un outil supplémentaire en faveur du développement durable, qui intégrera tous les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et que chaque pays pourra utiliser de manière souveraine, en fonction de ses exigences politiques et de ses priorités nationales, comme cela a été convenu dans le document final « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe).

Nous convenons avec le Secrétaire général que, depuis quelques années, les conflits deviennent de plus en plus complexes. La réponse de l'ONU doit se montrer adaptée aux circonstances. L'Organisation doit contribuer à prévenir les conflits grâce aux différentes méthodes de règlement pacifique dont elle dispose, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, et en n'utilisant la force que de manière exceptionnelle et en ultime recours. Nous jugeons tout particulièrement importante la décision du Président de l'Assemblée générale de consacrer cette année le débat général de la soixante-septième session à un thème très cher à mon pays, à savoir le règlement pacifique des différends. À cet égard, je réaffirme l'attachement indéfectible de l'Argentine au règlement pacifique des différends internationaux. Nous unissons nos efforts à ceux des autres membres de la communauté internationale qui affichent des positions similaires.

Nous soulignons le rôle crucial que joue le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme, non seulement au regard du développement durable mais également pour mettre fin à la violence qui menace la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que la politique des droits de l'homme mise en œuvre dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques des Nations Unies, ainsi que l'intégration de cette dimension, revêtent une très grande importance. Nous sommes convaincus que cela contribuera à

l'exécution optimale des mandats de l'Organisation et renforcera le lien entre les opérations de maintien de la paix et le respect de ces droits majeurs.

L'Argentine mène une campagne mondiale en faveur de l'universalisation de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Mon pays a été le premier État d'Amérique latine et le deuxième au monde à ratifier ladite Convention, et c'est dans ce contexte que nous saluons la tenue de la première session du Comité des disparitions forcées. De même, nous nous félicitons de la signature, en février dernier, à Genève, du troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, auquel l'Argentine a souscrit.

S'agissant de la Cour pénale internationale, l'Argentine souligne de concert avec le Secrétaire général sa contribution majeure à la lutte contre l'impunité. La Cour, première juridiction pénale internationale permanente, fête en 2012 le dixième anniversaire de sa création. Cette année, la Cour a rendu son premier verdict et condamné Thomas Lubanga pour avoir recruté des enfants en République démocratique du Congo. Dans ce contexte, l'Argentine insiste sur la nécessité que l'ONU se penche sur la question du financement des affaires que le Conseil de sécurité renvoie devant la Cour. De même, nous insistons sur le fait qu'il est indispensable que tous les États – qu'ils soient parties ou non au Statut de Rome – coopèrent avec la Cour, en particulier concernant les mandats d'arrêt.

Depuis plus de 10 ans, la communauté internationale reconnaît le besoin de disposer de normes négociées multilatéralement qui introduisent un degré de prévisibilité dans les transferts d'armes classiques et qui soient conformes aux principes du droit international. Cette nécessité est due à diverses raisons, dont, notamment, l'emploi indu des armes au mépris des normes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et le risque qu'elles soient détournées au profit de groupes terroristes ou criminels. À cet égard, l'Argentine pense qu'il importe de mener les travaux de la Conférence des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes à leur terme dès que possible et d'adopter un traité dans le cadre des Nations Unies.

S'agissant du renforcement de l'Organisation, l'Argentine appuie toutes les mesures visant à améliorer sa gestion administrative pour peu qu'elles soient conformes aux mécanismes prévus dans le budget,

au cadre stratégique et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. De même, s'agissant de la gestion des ressources humaines, nous examinerons attentivement les propositions du Secrétaire général, sachant qu'il est important de protéger convenablement les droits des membres du personnel et leur statut contractuel. Concernant ces questions, nous estimons que le succès de tout processus de réformes passe par des consultations étroites entre les États Membres.

**M. Dapkiunas** (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne prend acte du caractère utilitaire et constructif du rapport du Secrétaire général (A/67/1). Nous pensons, comme le Secrétaire général, que le pari le plus redoutable que la communauté internationale doit tenir de nos jours, c'est de créer les conditions du développement durable.

Le Biélorus réaffirme son attachement aux décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et est prêt à contribuer aux efforts multilatéraux visant à appliquer ces décisions. D'abord et avant tout, cela s'applique aux questions telles que la définition des objectifs du développement durable, le renforcement du Conseil économique et social, le transfert de technologie et la coopération technique dans divers domaines, notamment l'énergie.

Il importe que les résultats enregistrés à ce jour en matière de développement durable ne soient pas annulés par la crise économique mondiale. S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, il nous faut prévoir des mesures pour rendre irréversibles les réalisations des États Membres dans divers domaines de développement. La coopération et le développement doivent se faire conformément au principe du respect des intérêts de tous les États Membres. Ce n'est que de cette façon que la communauté internationale pourra libérer le monde de la pauvreté, des maladies, des mesures protectionnistes anachroniques et des sanctions économiques unilatérales.

Nous pensons que l'ONU ne met pas suffisamment en usage les ressorts d'une reprise économique mondiale. À cet égard, nous appelons l'attention sur les pays à revenu intermédiaire, qui constituent l'un de ces éléments. Une aide planifiée et ciblée à ces pays accroîtra le nombre d'États donateurs et permettra aux pays les moins de voir clairement les possibilités de coopération multilatérale qui s'offrent à eux une fois qu'ils auront atteint un certain niveau de développement.

Nous fondons de grands espoirs sur le prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies. À notre avis, l'examen doit aboutir à un système de mesures ciblées en vue d'assurer le développement durable de tous les États qui reçoivent une aide des Nations Unies.

Nous sommes préoccupés par la diminution de la part de ressources consacrées au programme d'activités des organismes opérationnels de l'ONU. Cela nuit à la prévisibilité et à la coordination de leurs travaux. À cet égard, nous pensons que l'action menée par le système des Nations Unies pour stabiliser le financement du développement doit être accélérée grâce à l'augmentation du nombre de bailleurs de fonds et des partenariats entre les secteurs public et privé.

L'aide aux jeunes ne doit pas être négligée par l'ONU dans le rôle qu'elle joue en faveur du développement durable. Cela contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'ONU pour concevoir et mettre en œuvre des projets pour aider les jeunes, en particulier les groupes les plus vulnérables. À cet égard, le Bélarus félicite de la nouvelle Initiative mondiale du Secrétaire général en faveur de l'éducation qui vise à investir dans la prochaine génération. Nous préconisons aussi que les jeunes talents soient plus activement inclus dans les programmes des Nations Unies en vue d'aider à la formation d'une nouvelle génération de dirigeants et de gestionnaires. Nous sommes impressionnés par la volonté du Secrétaire général d'introduire un nouveau système de gestion des talents dans le Secrétariat.

Les liens qui existent entre développement et maintien de la paix et de la sécurité sont manifestes. Le Bélarus partage les préoccupations dont il est fait part dans le rapport concernant le manque de progrès dans le règlement des questions du désarmement et de la non-prolifération. Nous sommes favorables à la reprise rapide des travaux de fond de la Conférence du désarmement. Des avancées à cet égard sont tributaires de la volonté politique du groupe des États leaders et des cinq puissances nucléaires. Le Bélarus est en faveur de la mise au point d'un nouvel instrument international pour régler les questions liées à la prolifération débridée des armes classiques.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général au sujet de l'échec des négociations

à la Conférence des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes. La poursuite des négociations sur un traité sur le commerce des armes devrait servir de catalyseur supplémentaire aux efforts de la communauté internationale pour régler la question pressante de la prolifération des armes classiques.

Le Bélarus souligne l'importance de l'état de droit en tant qu'élément clef de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix, du règlement des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité. La récente Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur cette question et son document final (résolution 67/1) sont très importants. Nous pensons que toute initiative visant à prévenir les conflits et les pertes en vies humaines présentée pour examen doit respecter strictement les principes de l'état de droit. Nous soulignons qu'il importe que tous les États conviennent des modalités de ces initiatives avant qu'elles soient concrètement mises en œuvre.

Le Bélarus est en faveur de la poursuite d'une coopération efficace concernant la lutte contre le terrorisme à tous les niveaux au sein du système des Nations Unies. Nous soulignons qu'il importe de renforcer le cadre juridique pour contrecarrer le terrorisme et mettre en place un système efficace et non sélectif qui permettrait de fournir l'assistance technique nécessaire pour renforcer les moyens des États et pour les aider à honorer leurs engagements.

Le Bélarus apprécie à sa juste valeur la détermination du Secrétaire général à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, y compris les victimes de la traite des êtres humains. Nous notons avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle de plus en plus visible dans la lutte mondiale contre la traite des êtres humains et qu'elle promeut un dialogue et une coopération constructifs entre les États Membres, le système des Nations Unies, les institutions et organisations internationales en vue de lutter contre cette forme moderne d'esclavage. Nous préconisons d'appuyer l'initiative prise par le Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains de convoquer une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en 2013 pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (résolution 64/293).

La réforme de l'Organisation est plus urgente que jamais. Sans elle, nous ne disposerions pas d'outils efficaces pour prévenir les crises mondiales. Nous invitons le Secrétaire général à continuer d'apporter un

concours précieux aux États Membres dans leurs efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale, renforcer et améliorer la transparence du Conseil de sécurité, élargir sa composition et réformer et renforcer le rôle du Conseil de sécurité. Nous pensons que la réforme de l'organe principal de l'Organisation devrait être coordonnée et globale. Le système des Nations Unies n'en sera que plus harmonieux et plus efficace.

Le Secrétaire général note à juste titre dans son rapport que l'Organisation ne parviendra à traduire dans les faits les grands principes énoncés dans la Charte des Nations que si elle s'astreint à un programme à la mesure des ambitions dont ils sont porteurs. Le Bélarus espère qu'un esprit constructif, marqué par le respect des positions des États et de leurs approches s'agissant du règlement des questions actuelles, prévaudra durant la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'un tel esprit nous permettra de répondre effectivement aux menaces et aux défis du présent.

**M. Núñez Mosquera** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de nous avoir présenté son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/67/1). Le Secrétaire général y aborde de nombreuses questions fondamentales.

Cuba accorde une grande importance à la future élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Ce processus devra se distinguer par son caractère intergouvernemental, transparent et inclusif et être mené sous les auspices de l'Assemblée générale. Il devra également analyser de manière critique les raisons pour lesquelles les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été atteints et établir un programme de développement adapté aux besoins et stratégies des pays du Sud, bénéficiaires de la coopération internationale.

Les initiatives visant à améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies dans le domaine du développement, tant au Siège que sur le terrain, doivent faire fond sur l'accord souscrit par les États Membres et rendre des comptes aux États Membres. Elles doivent également respecter les caractéristiques et fonctions de chaque institution et veiller à aligner leurs activités sur les priorités et stratégies nationales de développement des pays.

Il faut faire preuve d'une grande prudence s'agissant de la participation et du suivi des programmes de travail et processus restrictifs qui n'ont pas été conclus dans le cadre de l'ONU et qui, par conséquent,

influent sur le rôle central de l'ONU et de l'Assemblée générale pour ce qui est de la prise de décisions de portée mondiale les plus importantes.

Nous appelons par ailleurs l'attention de tous sur la multiplication d'initiatives prétendument destinées à réformer l'ONU, mais qui ont, dans de nombreux cas, eu des résultats médiocres et n'ont apporté aucun changement important. Avant de continuer en ayant recours à de nouvelles propositions de changements et de réformes, il faut que les processus en cours soient menés à terme et que leurs effets soient évalués. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la réorientation du progiciel de gestion intégré Umoja suite à la crise institutionnelle, qui a pratiquement bloqué la modernisation coûteuse des ressources informatiques de l'Organisation. Nous espérons que la nouvelle équipe de direction du projet mènera ce projet à bien. De même, il faudra attendre la fin des projets de construction en cours, comme le plan-cadre d'équipement, pour lancer d'autres projets.

Nous saluons le dialogue établi entre le Secrétariat et les États Membres, qui est fondamental aux fins de l'examen des réformes et des processus administratifs et budgétaires de l'Organisation. Dans ce contexte, la responsabilisation du Secrétariat à tous les niveaux revêt une importance particulière. La résolution 66/257 énonce clairement les éléments nécessaires pour recréer une culture mettant l'accent sur l'obligation de rendre des comptes au Secrétariat. Nous avons exprimé nos préoccupations au sujet de certaines informations transmises au Groupe des 77 et de la Chine faisant état de l'existence d'éventuels doubles emplois.

Je voudrais mettre en exergue le lancement à la dernière session de l'Assemblée générale du processus intergouvernemental aux fins du renforcement et de l'amélioration du fonctionnement du système d'organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme. Ce processus, que nous appuyons depuis sa création, a achevé il y a quelques semaines son premier cycle de consultations et poursuivra les négociations à la présente session.

Le déséquilibre qui persiste dans l'examen de la question des droits de l'homme à l'ONU demeure préoccupant. Les droits économiques, sociaux et culturels continuent d'être relégués au deuxième plan. Il est de surcroît regrettable que, tant au Conseil des droits de l'homme que dans d'autres enceintes de l'ONU, la question des droits de l'homme soit de plus en plus instrumentée à des fins de politisation, de sélectivité et

de manipulation contre certains pays en développement alors que les violations systématiques des droits de l'homme qui se produisent dans d'autres pays, notamment dans les pays développés, sont délibérément passées sous silence.

Il est à cet égard préoccupant de constater que le Conseil de sécurité empiète sur des questions qui relèvent clairement de la compétence d'autres organes du système des Nations Unies, notamment l'examen croissant par le Conseil de sécurité des questions des droits de l'homme, qui relèvent en fait du mandat du Conseil des droits de l'homme et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Des notions telles que la responsabilité de protéger, la sécurité humaine et la diplomatie préventive, entre autres, qui ne sont pas clairement définies et qui ne font pas non plus l'objet d'accords intergouvernementaux, ne sauraient être utilisées comme prétextes pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États, violer leur souveraineté, lancer des invasions militaires ou promouvoir depuis l'étranger des changements de régime.

Nous pensons que le rôle des accords régionaux doit être pleinement conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ils ne sauraient se substituer à l'Organisation ou ignorer délibérément l'application rigoureuse des principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe à l'ONU. La responsabilité principale de l'élaboration et de l'évaluation des concepts et des politiques relatifs aux opérations de maintien de la paix incombe à l'Assemblée générale. Nous estimons à cet égard que toute directive ou tout document de doctrine établi par le Secrétariat ayant une incidence sur la manière dont les États Membres participent aux opérations de maintien de la paix doit faire l'objet d'une approbation préalable au moyen d'un processus de négociations intergouvernementales.

Il faut continuer de renforcer les interactions entre les pays qui accueillent les opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Dans la plupart des cas, une participation réellement active n'est pas garantie aux pays d'accueil et aux pays fournisseurs de contingents à toutes les étapes du processus de prise de décision des opérations de maintien de la paix. Nous estimons par ailleurs qu'il convient d'élargir la coordination entre le Comité spécial et la Cinquième Commission.

Un des principaux défis auxquels nous continuons de nous heurter est la réforme de l'ONU afin que l'Organisation serve équitablement les intérêts de toutes les nations. Nous ne pouvons pas permettre que la réforme finisse par instrumentaliser notre Organisation en fonction des intérêts et des caprices d'une minorité de pays riches et puissants. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de Cuba au débat général de la présente session :

« il est urgent de sauver l'Organisation des Nations Unies tout en la soumettant à une profonde réforme qui la mette t au service de tous les États également souverains et pour la soustraire à l'arbitraire et à la politique de deux poids deux mesures d'une poignée de pays industrialisés et puissants.

Il faut résolument faire prévaloir le droit international et les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, rétablir le rôle central de l'Assemblée générale et refonder un Conseil de sécurité démocratique, transparent et réellement représentatif » (*voir A/67/PV.19*).

Nous ne pourrions parler d'une véritable réforme de l'Organisation tant qu'il n'y aura pas de véritable réforme du Conseil de sécurité. Nous avons vu cette année que le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité est bloqué. Nous avons besoin de toute urgence d'un Conseil de sécurité véritablement équitable et représentatif qui agisse au nom de tous en vertu du mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies sans empiéter, comme il le fait de plus en plus fréquemment, sur les fonctions et prérogatives des autres organes du système.

Il y a encore plus de 20 000 armes nucléaires dans le monde, et plus de 7 000 d'entre elles sont prêtes à être déployées immédiatement – et elles sont beaucoup plus puissantes que celles qui ont semé la terreur et la mort sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki. L'interdiction et l'élimination complètes de toutes les armes nucléaires continuent d'être une nécessité urgente.

Ce sont là quelques-uns des éléments que nous voulions évoquer eu égard au point dont nous sommes saisis. Nous développerons nos idées dans les débats tenus au sein des Commissions.

De sérieux défis nous attendent. Le monde a besoin des Nations Unies et plus que jamais, d'une action unifiée de notre part. Cuba continuera de travailler sans relâche en faveur d'un monde meilleur pour tous.

**M. Tarar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Alors que nous commençons le travail de la présente session, nous sommes guidés par des dirigeants qui, lors du débat général, ont partagé leurs points de vue sur les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, les opportunités que nous devons saisir et l'action collective que nous devons mener pour le bien commun, la paix et la prospérité. Ils ont clairement réaffirmé et reconnu que l'Organisation des Nations Unies a été la clef de la réussite de cette entreprise.

Le rôle central de l'Organisation des Nations Unies est évident d'après le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/67/1). Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport, qui fournit un aperçu utile de l'ensemble des activités des Nations Unies dans les trois piliers de son domaine d'activité – la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

L'Organisation des Nations Unies a en effet un ordre du jour exigeant. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'énergie et la force qu'il a imprimées à notre travail. Nous soutenons ses efforts visant à adapter et à réaligner les structures de l'Organisation pour lui permettre de lutter efficacement contre les menaces et les défis contemporains. Nous nous félicitons également de l'engagement qu'il a pris de jeter des ponts et de rassembler les Membres de l'Organisation dans la poursuite de nos buts et objectifs communs.

Le Pakistan appuie les activités de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons contribué à l'effort collectif de l'Organisation de façon constructive et cohérente. J'assure le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général que le Pakistan sera toujours l'un des premiers à soutenir l'Organisation des Nations Unies.

La faiblesse de la croissance économique se traduit par l'augmentation du chômage à travers le monde. La crise de la dette souveraine risque de se propager à d'autres économies. Le système des Nations Unies doit s'unir pour forger une réponse à la crise économique actuelle. Il ne suffit pas de chercher des solutions au sein de groupes exclusifs. Nous avons besoin d'un programme de développement inclusif des Nations Unies qui soit en phase avec les impératifs de la lutte contre la pauvreté, la croissance économique verte et le développement durable. Cela doit rester une priorité absolue.

Nous sommes heureux de noter l'orientation du rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Toutefois, les progrès ont été inégaux. À l'horizon de 2015 et au-delà, il est essentiel que le système des Nations Unies dans son ensemble garde à l'esprit les leçons tirées de la mise en œuvre des OMD. Nous devons également veiller à ce que de nouveaux processus, y compris l'élaboration des objectifs de développement durable, s'appuient sur les OMD.

Le Pakistan reste déterminé à accélérer les progrès vers la réalisation des OMD. Nous souhaitons que le système des Nations Unies aide le Pakistan à naviguer à travers ses propres défis. À cette fin, nous aimerions également inviter le groupe de haut niveau sur le programme de développement de l'après-2015 à procéder à un examen spécial des circonstances auxquelles des pays comme le mien sont confrontés pour la réalisation des OMD.

Le Pakistan appuie l'initiative « Énergie durable pour tous » du Secrétaire général. Nous souhaitons en effet bénéficier de cette initiative et travailler avec le Bureau du Secrétaire général et M. Kandeh Yumkella de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel à la mise au point d'un plan d'action pour le Pakistan.

Le Pakistan se félicite de l'accord conclu lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe). Malgré les difficultés, nous avons réussi à établir une base solide pour la réalisation de « L'avenir que nous voulons ». Comme le rapport du Secrétaire général le souligne à juste titre, la communauté internationale doit faire face à ce défi de front, en particulier quand il s'agit d'arrêter et d'enrayer l'évolution négative des changements climatiques. Même si le Pakistan participe de près aux négociations du cadre juridique qui sera mis en place en 2015, nous ne pensons pas que la lutte contre les changements climatiques doive s'arrêter tant que nous ne parviendrons pas à cet accord. Une telle approche, comme l'ont apparemment suggéré certains grands pollueurs, serait catastrophique pour les pays en développement vulnérables.

Nous convenons avec le Secrétaire général que faute des ressources nécessaires, qu'il importe de mobiliser en répartissant équitablement la charge correspondante entre les États Membres, l'Organisation risque de se trouver dans l'incapacité de répondre aux demandes et aux attentes de ceux-ci. Au fil des années,

le Pakistan a fourni un appui concret au travail des Nations Unies et au succès du maintien de la paix et la sécurité internationales en tant que premier fournisseur de personnel de maintien de la paix des missions des Nations Unies, notamment en Afrique.

Aujourd'hui, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la septième fois, le Pakistan continuera à jouer un rôle constructif dans la consolidation des succès obtenus dans de nombreuses situations et à relever les défis qui restent dans tant d'autres. Nous sommes particulièrement conscients de l'urgence de la situation en Syrie et au Mali.

Nous saisissons cette occasion pour appeler à un engagement politique renouvelé en faveur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la fourniture de ressources adéquates et en temps opportun. La question trop longtemps sans réponse du remboursement du coût des contingents doit également être mise à jour à titre prioritaire. Je tiens également à souligner que l'ajustement de la taille et du mandat des missions doit être fait avec soin et répondre à des besoins spécifiques et à des situations données. Nous devons également utiliser le vrai potentiel de la Commission de consolidation de la paix.

Nous apprécions la participation continue et le contrôle exercé par les Nations Unies au Jammu-et-Cachemire à travers sa mission de paix, le Groupe d'observateurs des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Nous croyons que le règlement pacifique de différends de longue date, comme ceux de la Palestine et du Jammu-et-Cachemire, aidera à promouvoir la paix et la stabilité internationales et à renforcer le prestige et le caractère sacré de l'Organisation des Nations Unies.

L'engagement du Pakistan en faveur de l'Afrique est indéfectible. De notre soutien à la lutte du continent pour la décolonisation, à notre coopération et notre aide au renforcement des capacités, à notre participation au maintien de la paix, nous n'avons cessé de soutenir l'Afrique. Nous saluons le leadership assumé par l'Afrique et ses initiatives pour relever ses défis et nous continuerons à appuyer tous les efforts internationaux en faveur de la paix et du développement sur le continent.

Le désarmement et la non-prolifération sont des processus qui se renforcent mutuellement et doivent être poursuivis en tandem dans le respect du droit à la sécurité égale pour tous les États. En cherchant des façons de surmonter l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, il est impératif

de reconnaître et de traiter les problèmes de sécurité sous-jacents de tous les États. Le Pakistan continuera à soutenir les efforts de la communauté internationale axés sur la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous réitérons notre appel en faveur de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale visant forger un nouveau consensus sur le programme et le mécanisme de désarmement et de non-prolifération.

Le Pakistan est attaché à la promotion et la protection des droits de l'homme. Plus que jamais, il est devenu essentiel d'éviter la sélectivité et de véritablement promouvoir tous les droits de l'homme, civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement.

Nous apprécions le rôle de coordination joué par les Nations Unies dans l'assistance humanitaire, dont le Pakistan lui-même a été l'un des principaux bénéficiaires. Nous prenons note du lancement du Programme de transition du Comité permanent interorganisations, qui examine les défis et les leçons tirées des interventions humanitaires en Haïti et au Pakistan. Une approche inclusive et consultative est essentielle pour une action humanitaire efficace.

Nous sommes conscients de la menace croissante à la paix et à la sécurité posée par la criminalité organisée, le trafic de drogue et le terrorisme. Le financement et le ravitaillement du terrorisme par le trafic de drogue sont devenus un problème majeur. Le Pakistan tiendra une conférence régionale dans le courant de l'année en vue de mettre au point une approche unifiée visant à éradiquer le trafic de drogue.

Les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme exigeront une coopération et une coordination continues entre les États Membres. En même temps, le rôle de l'Organisation des Nations Unies restera crucial et elle devra être bien préparée à relever le défi.

Notre objectif d'harmonie internationale sera mieux servi par la promotion de la compréhension entre les religions et les civilisations. Les récents cas délibérés de diffamation de l'islam et de notre Prophète – que la paix et la bénédiction d'Allah l'accompagnent – nous rappellent la nécessité de dissuader et de combattre de tels actes. Nous apprécions la position franche du Secrétaire général sur ces incidents. Comme l'a dit le Président Zardari lors de son allocution devant l'Assemblée générale :

« Il nous est impossible de jamais tolérer la violence mais la communauté internationale

ne peut plus continuer d'observer les choses en silence; elle doit criminaliser de tels actes, qui détruisent la paix du monde et mettent en danger la sécurité mondiale en abusant de la liberté d'expression. Le Pakistan demande que l'ONU se penche immédiatement sur cette question qui nous alarme et nous préoccupe grandement, et qu'elle comble cette faille croissante afin que la communauté des nations puisse être à nouveau unifiée. » (A/67/PV.7, p. 25)

La recherche du bien commun passe par des politiques et des actions qui feront en sorte que l'avenir de chacun dépende de l'avenir de tous. La coopération, et non l'affrontement, est la réponse aux nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

L'ONU est le meilleur mécanisme pour promouvoir un multilatéralisme coopératif. Il est dans notre intérêt à tous d'adapter, d'équiper, de réformer et de renforcer l'ONU pour qu'elle puisse jouer son rôle de manière efficace. Nous restons attachés à la réalisation de cet objectif avec l'appui et le consensus de tous les États Membres.

**M. Ahamed** (Inde) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à féliciter M. Vuk Jeremić de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/67/1) couvre la large gamme de questions sur lesquelles portent les activités de l'ONU. Il met l'accent sur le caractère mondial et l'interdépendance des défis auxquels nous sommes confrontés. Il met en lumière le fait que nos programmes de développement et de réforme n'ont pas été menés à bon terme. Il attire l'attention sur les troubles de notre époque. Il renforce notre conviction qu'un multilatéralisme véritable est ce dont nous avons besoin aujourd'hui.

Les bouleversements sociopolitiques qui secouent l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord depuis l'année dernière ont déclenché des changements profonds et une transition à laquelle la région essaie encore de s'adapter. L'Inde est vivement préoccupée par l'escalade de la situation en Syrie. Nous appuyons les efforts déployés par l'ONU pour trouver une solution à la crise grâce au dialogue et à un processus politique sans exclusive conduit par les Syriens.

Nous regrettons que la question de Palestine ne soit pas réglée et nous appuyons la demande de relèvement de leur statut à l'ONU formulée par les Palestiniens. L'Inde appuie fermement les aspirations du peuple palestinien à un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël.

Avec l'échéance de 2015 pour les objectifs du Millénaire pour le développement qui se rapproche, on se hâte déjà de se tourner vers le programme de l'ONU pour l'après-2015. L'éradication de la pauvreté et le développement durable restent des objectifs plus importants que jamais. Il existe encore des obstacles importants à surmonter avant de pouvoir garantir la sécurité alimentaire et énergétique, la santé et l'éducation dans une grande partie du monde en développement. Les pays sortent à peine de la pire crise économique et financière mondiale depuis la Grande Dépression. L'ampleur du défi ressort clairement du fait que plus d'un milliard de personnes dans le monde continue de subsister péniblement dans l'extrême pauvreté et la faim.

Une chose est tout à fait claire – les priorités en matière de développement qui n'ont pas été réalisées doivent être bien intégrées au programme de développement pour l'après-2015. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a produit un programme robuste pour le développement durable. Nous devons désormais consacrer notre énergie à trouver le meilleur moyen de le mettre en œuvre dans un cadre intergouvernemental. Alors que nous nous apprêtons à définir des objectifs de développement durable, des questions cruciales – telles que la mobilisation des ressources, par le biais de l'aide publique au développement, du transfert de technologie, du commerce ou de l'investissement direct étranger – doivent recevoir la priorité et s'inscrire dans le cadre des principes de responsabilités communes mais différenciées et d'équité.

S'agissant des changements climatiques, l'Inde s'emploiera avec les autres parties prenantes à rédiger un document final complet, équitable et équilibré lors de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura bientôt lieu à Doha, au Qatar. Nous accueillons actuellement la onzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Nous attendons de toutes les Parties qu'elles s'efforcent d'élaborer un document final fort, axé sur

le développement, et fassent en sorte que le Protocole de Nagoya soit rapidement appliqué pour garantir un partage équitable des bienfaits de la biodiversité.

En ce qui concerne nos initiatives en matière de partenariat pour le développement, nous sommes déterminés à aller de l'avant et à élargir notre coopération énergétique et multiforme avec l'Afrique, notamment dans le cadre du Sommet du Forum Inde-Afrique. Nous continuerons également de renforcer nos engagements en faveur d'une coopération plus étroite avec les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

La communauté internationale reconnaît depuis longtemps la menace omniprésente et généralisée posée par le terrorisme. Aucun pays, aucune ville, aucune région n'est à l'abri de ce fléau mondial. Nous avons pourtant malheureusement échoué en continuant de remettre au lendemain l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international. Il est grand temps que les États Membres fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour conclure une telle convention qui servira de cadre juridique solide à la lutte contre le terrorisme. Nous devons agir de manière concertée au niveau mondial. Une telle action devrait être fondée sur une politique de tolérance zéro à l'égard du terrorisme et avoir pour but de démanteler systématiquement son infrastructure.

L'Inde est fière de sa participation de longue date aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis leur origine. Nous avons fourni jusqu'à présent plus de 130 000 soldats à cette entreprise phare des Nations Unies. Pour ce qui est de l'avenir du maintien de la paix, nous devons garder à l'esprit les problèmes liés au déploiement dans des situations de plus en plus complexes. Il faudrait veiller tout particulièrement à ce que des ressources suffisantes soient fournies en cas de mandats complexes afin que ceux-ci puissent être exécutés en toute sécurité et avec efficacité. Ce faisant, il est de la plus haute importance que des consultations véritables, efficaces et continues aient lieu avec les pays fournisseurs de contingents lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des mandats.

Il ne nous a pas non plus échappé que les opérations de maintien de la paix ne pourront être durablement couronnées de succès que si elles vont de pair avec les efforts de consolidation de la paix. L'ONU doit s'intéresser davantage à l'élaboration d'un cadre de consolidation de la paix convaincant et cohérent qui

tienne compte des capacités dont l'ONU dispose et de la complexité de la situation sur le terrain.

Je voudrais faire une dernière observation au sujet des efforts de réforme interne du Secrétaire général. Nous avons pris note des initiatives visant à moderniser et à réformer le Secrétariat, notamment des projets de transformation des modes de fonctionnement à grande échelle tels que le nouveau système de progiciel de gestion intégré (Umoja), les Normes comptables internationales pour le secteur public et le plan-cadre d'équipement. Il faut à cette fin dans chaque cas des investissements très importants, mais il s'agit pour nous de facteurs déterminants de la modernisation de l'ONU.

Néanmoins, nous sommes absolument convaincus que l'utilité de l'ONU dépend en fin de compte d'une réforme fondamentale de sa structure de gouvernance, figée dans une autre ère qui perpétue les droits des nantis du milieu des années 40. Seule une réforme de la structure de gouvernance permettra à l'ONU de véritablement prendre des mesures énergiques sur des questions qui préoccupent le monde : la paix et la sécurité, les changements climatiques, le développement et tous les droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais aborder un point qui, curieusement, n'est pas mentionné dans le rapport du Secrétaire général. Il s'agit de l'importante question de la réforme du Conseil de sécurité. Les négociations intergouvernementales sur cette question ont beaucoup avancé et à une majorité écrasante, les États Membres se sont clairement prononcés pour une augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents. L'omission de toute information sur les progrès accomplis dans les négociations intergouvernementales sur cette question constitue, selon nous, le gros point faible du rapport du Secrétaire général. Nous espérons que cet oubli sera réparé dans les prochains rapports.

S'agissant du processus lui-même, l'Inde espère qu'il sera tiré parti de la dynamique qui s'est instaurée pour que des négociations véritables, fructueuses et constructives soient menées sur cette réforme importante durant la présente session de l'Assemblée générale.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite du rapport du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sur l'activité de l'Organisation (A/67/1).

Le monde connaît actuellement des changements profonds et majeurs. La multipolarisation, la mondialisation économique et le développement des

technologies de l'information s'accroissent. Tous les pays sont, plus que jamais, étroitement liés entre eux et interdépendants. La paix, le développement et la coopération sont des aspirations communes poursuivies sans relâche par tous les peuples. Dans le même temps, nous ne sommes toujours pas venus à bout des graves conséquences de la crise économique et financière internationale. Le redressement de l'économie mondiale se heurte toujours à des obstacles, ce qui risque d'entraver la réalisation, dans les délais fixés, des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La situation en matière de sécurité internationale est complexe. Des crises régionales continuent d'éclater ici et là. Les troubles en Asie occidentale et en Afrique du Nord persistent. La non-prolifération nucléaire reste hors de portée et les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité s'entremêlent.

Durant l'année écoulée, face à la multiplicité des menaces et des défis, l'ONU a activement encouragé la coopération multilatérale. Elle a également joué un rôle important dans la promotion de la croissance économique et du développement durable, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion et la protection des droits de l'homme, la coordination de l'aide humanitaire internationale, la lutte contre le terrorisme, et la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaire.

Le programme d'action quinquennal proposé par le Secrétaire général a aussi commencé à donner des résultats. Je saisis cette occasion pour remercier M. Ban Ki-moon du travail remarquable qu'il a accompli au cours de l'année écoulée.

L'ONU doit continuer de jouer un rôle de coordination en matière de développement. La mondialisation économique s'accroissant, les intérêts des États Membres s'imbriquent de plus en plus. Nous devons élargir le champ de coopération et améliorer les mécanismes dans ce domaine afin de favoriser un développement de la mondialisation économique qui soit avantageux pour tous. Nous devons promouvoir le développement des pays en développement et réduire l'écart entre le Nord et le Sud afin que tous les peuples du monde puissent bénéficier du développement.

Aujourd'hui, nous devons résolument donner effet au document final et au consensus auxquels a abouti la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et encourager la réalisation de progrès en matière de coopération internationale en faveur d'un

développement durable. Pour assurer une mise en œuvre énergique des objectifs du Millénaire du développement, l'ONU doit se pencher sur l'élaboration d'un programme de développement international pour l'après-2015. Elle doit faire du développement et de l'élimination de la pauvreté ses objectifs prioritaires et organiser des consultations intergouvernementales ouvertes, transparentes et démocratiques. Elle doit permettre à la société civile, au secteur privé et à d'autres acteurs de jouer un rôle actif.

Pour faire face avec efficacité aux menaces et défis complexes et divers en matière de sécurité, il faut examiner en détail le rôle principal de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le cadre de leurs relations internationales, les États Membres devraient continuer de respecter rigoureusement les buts et principes de la Charte des Nations Unies et les normes fondamentales qui régissent ces relations. La souveraineté et l'intégrité territoriale des États ne peuvent être violées, et l'ordre international établi après la Seconde guerre mondiale ne peut être remis en cause.

Les États Membres doivent également respecter les principes solennels d'égalité entre les États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que le droit des États de choisir, de manière autonome, leurs systèmes sociaux et stratégies de développement. L'ONU devrait prôner et promouvoir une culture de paix et appuyer le règlement des différends par des moyens pacifiques, y compris le dialogue et les négociations.

Le terrorisme menace toute la communauté internationale. La Chine condamne le terrorisme sous toutes ses formes. Dans la lutte contre le terrorisme, il est nécessaire de cesser d'appliquer deux poids deux mesures. Protéger les droits de l'homme et protéger des civils innocents sont de nobles objectifs, mais aucun État ne peut imposer de changements par la force au nom d'une intervention humanitaire. Nous devrions respecter la diversité dans le monde. La communauté internationale devrait promouvoir le dialogue, les échanges, le respect mutuel et la coexistence, sur un pied d'égalité, entre les différentes civilisations et religions.

Face à cette situation nouvelle, l'ensemble de la communauté internationale attend de l'ONU qu'elle joue un rôle accru dans le maintien de la paix mondiale, la promotion du développement pour tous et le renforcement de la coopération internationale. La Chine appuie les efforts déployés par l'ONU pour mener des réformes nécessaires et judicieuses en vue d'accroître

son autorité et son efficacité et de mieux s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte. Les réformes de l'ONU devraient permettre aux pays en développement de faire davantage entendre leur voix sur les questions internationales et aider l'Organisation à jouer un rôle accru dans la coordination des efforts internationaux pour faire face aux nouveaux défis et menaces mondiaux. Il faut procéder, de manière équilibrée, à des réformes dans les domaines de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Il est tout particulièrement nécessaire de faire en sorte que de bons résultats soient obtenus en matière de développement et de fournir des garanties indispensables dans ce domaine, en termes de mécanismes et de ressources.

La Chine, depuis toujours, défend, appuie et pratique le multilatéralisme et soutient le rôle central de l'ONU dans les affaires internationales. La Chine continuera de prendre une part active à tous les domaines d'activité de l'ONU en vue de préserver l'autorité de l'Organisation et de défendre avec énergie les buts et principes de la Charte, en veillant à ce que, dans le cadre de son activité, l'ONU tienne davantage compte des intérêts des pays en développement et puisse ainsi contribuer encore plus à l'instauration d'une paix durable, d'une prospérité générale et de l'harmonie dans le monde.

**M. Dos Santos** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/67/1). Ce rapport rend compte des activités de l'ONU à une époque où le monde exige et attend beaucoup de notre Organisation.

Pour relever les défis mondiaux les plus pressants, nous devons privilégier le renforcement du multilatéralisme dans nos projets et activités. Nous devons tous nous employer à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale à travers des initiatives concrètes. Il faut réformer et élargir le Conseil de sécurité pour refléter les réalités politiques actuelles et assurer une plus grande participation des pays en développement, y compris en tant que membres permanents. Je voudrais faire quelques observations sur des questions bien précises.

À l'approche de 2015, nous devons accélérer nos efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La communauté internationale doit tenir ses engagements concernant le transfert de technologies et le partage de bonnes pratiques, de connaissances et d'expériences, ainsi que l'appui au

renforcement des capacités nationales, en particulier pour les pays qui sont à la traîne.

Dans le même temps, nous devons entamer nos travaux relatifs au programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes convaincus que le Groupe de personnalités de haut niveau nommé par le Secrétaire général apportera une contribution importante aux États Membres en vue d'approfondir et d'élargir l'éventail des objectifs de développement de façon à refléter les défis les plus pressants auxquels la communauté internationale est confrontée, et à mettre en place le cadre international solide de partenariats et de coopération et mobiliser l'appui politique et financier qui sont nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) a constitué un jalon important sur la voie du développement durable. L'accord que nous avons conclu à Rio a permis de renforcer le multilatéralisme. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement le Secrétaire général et tout le personnel des Nations Unies de leur appui indéfectible et leur coopération étroite, qui ont permis de faire de Rio +20 la conférence la plus importante et la plus ouverte de l'histoire des Nations Unies.

Le Document final de Rio +20 (résolution 66/288, annexe) a réaffirmé notre engagement collectif en faveur du développement durable et a lancé une série de processus essentiels pour faire de cet objectif une réalité. Nous devons faire preuve de coopération en vue de la définition des objectifs de développement durable. Ces objectifs doivent être conformes au principe de responsabilités communes mais différenciées et doivent être assez souples pour tenir compte des spécificités et des priorités des pays en développement.

Tout aussi importants sont les mandats pour la mise en place de l'instance politique de haut niveau, le processus de négociation intergouvernementale en vue de l'établissement de stratégies de financement du développement durable, et le mécanisme de facilitation visant à promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement. Nous devons mettre tout en œuvre pour atteindre ces objectifs.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, l'instabilité politique et de nouveaux conflits demeurent une grave menace pour la sécurité régionale et internationale dans de nombreuses régions du monde. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuent

d'être l'un des éléments les plus essentiels de l'action de l'Organisation pour des millions de personnes à travers le monde. Nous appuyons fermement la poursuite du partenariat entre les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat pour améliorer l'efficacité du maintien de la paix. Il faut que les efforts pour rapprocher les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix, améliorer les échanges entre les missions des Nations Unies et les populations locales et renforcer la protection des civils donnent des résultats. L'un des défis particulièrement importants à l'heure actuelle consiste à trouver des moyens de résoudre les problèmes complexes de sécurité et de développement grâce à des stratégies distinctes, mais qui se renforcent mutuellement.

S'agissant du développement de l'Afrique, ce continent demeure une priorité essentielle de l'activité de l'ONU. Le Brésil demeure un partenaire engagé des pays africains dans l'action qu'il mènent en vue de maintenir la paix, de protéger les droits de l'homme, de promouvoir la croissance économique et de parvenir au développement durable. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt le renforcement des liens de coopération entre l'ONU et des institutions africaines telles que l'Union africaine et les organisations régionales. Nous sommes également convaincus que l'ONU peut jouer un rôle décisif en promouvant une coopération accrue avec le continent africain dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Les droits de l'homme constituent un pilier fondamental et une composante essentielle des travaux de l'ONU. L'engagement du Brésil en faveur de la promotion des droits de l'homme est infaillible. L'ONU doit tout mettre en œuvre pour agir de manière non sélective et constructive, tout en se montrant capable de faire face aux situations particulièrement préoccupantes.

En ce qui concerne la responsabilité de protéger, nous insistons sur l'importance de la prévention. Chaque fois que l'on envisage d'avoir recours à des mesures contraignantes collectives, après avoir épuisé toutes les mesures non coercitives, il importe de promouvoir le respect du principe de responsabilité dans le contexte des mesures de protection, en tant que complément nécessaire à la responsabilité de protéger.

S'agissant du renforcement de l'Organisation, le Brésil appuie les efforts visant à rendre l'ONU plus efficace, plus efficiente et plus sensible aux besoins des États Membres. À cet égard, nous attendons

avec intérêt l'examen par la Cinquième Commission des propositions du Secrétaire général portant sur les réformes administratives et la gestion du changement. Nous sommes favorables à un processus de communication ouvert et transparent entre les États Membres et le Secrétariat. C'est essentiel pour assurer le succès des réformes. Nous soulignons également combien il est important d'améliorer la transparence du processus budgétaire, en particulier en ce qui concerne les contributions volontaires.

Le Secrétaire général a dit que la gestion des ressources humaines, en particulier la mobilité, constituait une priorité pour l'Organisation. Nous partageons son avis. Il est indispensable que l'Organisation dispose d'un personnel talentueux, polyvalent, motivé et diversifié. À cet égard, le Brésil participera de manière constructive aux débats sur les propositions du Secrétaire général concernant la mobilité, en tenant dûment compte de l'impératif d'une représentation géographique équitable au sein du Secrétariat.

Le Brésil continuera à participer activement et de façon constructive aux travaux de l'Organisation.

**M<sup>me</sup> Dibaco** (Éthiopie) (*parle en anglais*) :  
Tout d'abord, au nom de ma délégation, je voudrais de nouveau présenter mes félicitations à M. Jeremić pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

Ma délégation voudrait également remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation (A/67/1). Ce rapport rend compte des progrès accomplis par l'Organisation au cours de l'année écoulée dans la mise en œuvre des huit grands objectifs à long terme définis par les États Membres. Comme le montre le rapport, la situation politique, économique et sociale du monde évolue de plus en plus rapidement et nous devons réagir plus vite. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont tout simplement trop complexes pour être résolus par les seuls États. Ils exigent une coopération accrue et coordonnée de la part de tous et des processus de prise de décisions plus ouverts à la participation. À cet égard, nous saluons l'idée du Secrétaire général d'élaborer une proposition détaillée sur les moyens d'exploiter le potentiel des partenariats.

Premièrement, sur la question du maintien de la paix, nous sommes extrêmement favorables à ce qu'on intensifie le renforcement de la collaboration stratégique et opérationnelle entre l'ONU et les

organisations régionales comme l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, dans le domaine des opérations de maintien de la paix. À cet égard, je tiens à réaffirmer la volonté de l'Éthiopie, premier pays africain fournisseur de contingents aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, de continuer de travailler aux côtés de l'ONU et de l'Union africaine pour instaurer la paix et la sécurité en Afrique et ailleurs.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'attachement inébranlable du Secrétaire général à l'égard de l'Afrique. Malgré les progrès considérables réalisés au cours des 10 dernières années, l'Afrique continue de se heurter à d'importants défis dans le domaine de la paix et de la sécurité, de même qu'en matière de développement socioéconomique. Par conséquent, une action concertée de la communauté internationale pour atténuer les problèmes de développement de l'Afrique est nécessaire. De toute évidence, l'Afrique pâtit de la situation économique mondiale. Aucune partie du monde n'est à l'abri des conséquences de la récession économique mondiale, mais pour des raisons évidentes, les pays les moins avancés, dont la majorité se trouve en Afrique, sont particulièrement touchés.

En dépit de ces facteurs, nous avons fait beaucoup de progrès au cours des dernières décennies. Nous sommes en passe d'atteindre bon nombre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). De fait, les avancées que nous avons enregistrées concernant l'objectif 1, sur la réduction de la pauvreté; l'objectif 2, l'éducation primaire pour tous, et l'objectif 3, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sont encourageantes. Pendant les trois années qui restent jusqu'à la date fixée pour la réalisation des OMD, l'Éthiopie va continuer de s'employer à éliminer l'extrême pauvreté et la faim en continuant d'améliorer la productivité et la production des petites exploitations agricoles et d'accroître le revenu de la population rurale. L'allocation des ressources publiques éthiopiennes est guidée par une politique gouvernementale de croissance favorable aux pauvres, où la plus grosse partie des ressources disponibles est allouée aux dépenses pour les pauvres. En 2011, la part des dépenses en faveur des pauvres a dépassé les 13 % du produit intérieur brut.

Troisièmement, les changements climatiques sont un phénomène mondial qui va continuer de freiner les efforts que déploie l'Éthiopie pour réaliser les OMD et sa politique de croissance et de développement à long

terme en vue d'éliminer la pauvreté. De toute évidence, la communauté internationale doit s'attaquer à cette tâche difficile consistant à relever le défi de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets tout en répondant aux priorités de croissance des pays en développement. Pour ce faire, il faut mobiliser des ressources financières et technologiques bien supérieures aux niveaux historiques, en particulier pour les pays les moins avancés.

D'après le rapport du Secrétaire général, les changements climatiques ont déjà une incidence sur les populations. Les phénomènes météorologiques extrêmes se sont accrus en fréquence et en intensité. En 2011, quelque 106 millions de personnes ont été touchées par les inondations et 60 millions par la sécheresse dans le monde. À cet égard, je tiens à dire que l'Éthiopie est déterminée à travailler de concert avec les États Membres pour garantir d'ici à 2015 la mobilisation de ressources et l'adoption d'un accord mondial contraignant à la mesure de la menace et de l'incidence des changements climatiques, comme convenu à Durban.

Quatrièmement, dans le domaine des droits de l'homme, je partage entièrement les observations que vient de faire le représentant du Brésil. Le Conseil des droits de l'homme doit mener ses activités de façon constructive et non sélective, notamment par l'intermédiaire de l'examen périodique universel, tout en gardant sa capacité de se pencher sur des situations particulièrement préoccupantes. À notre avis, le dialogue et la coopération sont les meilleurs moyens de garantir les droits de l'homme. L'Éthiopie est aujourd'hui prête à s'engager directement dans ce processus en devenant membre du Conseil des droits de l'homme, candidature pour laquelle nous sollicitons l'appui de tous les Membres de l'ONU au moment de l'élection qui aura lieu en novembre.

La persistance des attaques terroristes nous rappelle que le terrorisme reste l'une des menaces les plus graves qui soient pour tous les États et pour tous les peuples. Aucune cause ni revendication ne saurait justifier un acte de terrorisme. Le troisième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies s'est achevé en juin sur un accord concernant l'élaboration de programmes nationaux et régionaux de mise en œuvre de la stratégie qui améliorent les efforts de renforcement des capacités, notamment l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste. L'Assemblée générale doit maintenir la dynamique et mettre tout en œuvre pour

parvenir à un accord sur une convention générale sur le terrorisme international.

Pour finir, je tiens à remercier le Secrétaire général et le personnel de l'Organisation des Nations Unies pour la qualité de leur travail, à la fois au Siège et sur le terrain.

**M<sup>me</sup> Díaz Mendoza** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela salue le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le remercie d'avoir présenté à l'Assemblée générale son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/67/1).

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son attachement à la paix, à la justice, à la solidarité et au développement, convaincue que la pleine réalisation de ces objectifs exige le respect absolu du droit international, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Tout au long de son histoire, l'ONU a enregistré des succès importants dans le domaine du règlement pacifique des différends. Cependant, son bilan n'est pas exempt d'échecs et de revers, imputables à l'absence d'accord entre les États Membres, et notamment au comportement de puissances hégémoniques qui tentent d'imposer leur vision, et ce, au détriment de la souveraineté, de l'autodétermination et des intérêts collectifs des peuples et des gouvernements qui ne soutiennent pas le néolibéralisme et cherchent à se faire une place au sein du concert des Nations Unies.

Le rôle de l'ONU dans la recherche de solutions pacifiques aux différends qui mettent à mal la paix et la sécurité internationales doit s'inscrire dans le cadre des objectifs et principes énoncés dans la Charte, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'égalité souveraine des États, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État quel qu'il soit, et enfin le respect de la souveraineté.

La création de conditions socioéconomiques favorables est un aspect fondamental du règlement des différends, lesquels trouvent en la pauvreté, l'exclusion sociale et le racisme un puissant bouillon de culture capable de générer des crises ayant des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Or, on constate également que les pays qui s'efforcent de faire prévaloir progressivement la justice sociale et de faire disparaître la faim et la pauvreté sont harcelés, intimidés, diffamés et manipulés afin qu'ils ne servent pas de modèle face

aux injustices reproduites par le capitalisme avec ses méthodes néolibérales sauvages. C'est notamment le cas de la République bolivarienne du Venezuela.

La République bolivarienne du Venezuela condamne la menace ou l'emploi de la force pour régler les différends. Elle exprime donc son rejet catégorique des interventions militaires menées par les puissances impériales et leurs alliés. Le Venezuela est préoccupé par le rôle du Conseil de sécurité concernant l'usage unilatéral de la force sous le prétexte de la légitime défense et, plus récemment, au nom de la mal nommée « responsabilité de protéger », qui viole de manière flagrante les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

À l'image de ce qui est arrivé en Libye, la Syrie est victime de l'immixtion des puissances impériales et de leurs alliés, qui soutiennent – en les entraînant, en les finançant, en les appuyant politiquement et en les armant – des groupes armés suspectés d'avoir commis des actes de violence qui ont causé la mort de milliers des civils. Le Gouvernement vénézuélien souligne la nécessité d'encourager le dialogue entre les parties au conflit et de laisser les protagonistes régler le différend, sans intervention étrangère. Cela permettra de créer un climat de stabilité propice au renforcement de la démocratie et aux réformes politiques engagées par le Président Al-Assad.

La nouvelle réalité mondiale est marquée par des défis nouveaux et anciens qui se répercutent sur l'objectif commun qu'est la construction, sous l'impulsion de l'ONU, d'un nouvel ordre international multipolaire, juste et équitable, fondé sur un multilatéralisme sans exclusive et consensuel. Les pays en développement sont confrontés à une profonde crise sociale, économique et politique qui les paralyse face à la nouvelle offensive des puissances impériales, qui cherchent à ébranler les fondements de la solidarité entre les peuples et prétendent à nouveau imposer leurs intérêts stratégiques, ce en quoi elles affaiblissent nos aspirations à la paix, à la justice, au développement, à la solidarité et à la coopération. L'humanité est face à une situation à la fois complexe et dynamique dans laquelle les élites politiques et économiques du monde développé se refusent à laisser de côté leurs visions égoïstes et partiales alors qu'il faudrait aborder cette réalité de manière globale, dans un esprit de dialogue et de solidarité, afin de régler les problèmes qui compromettent l'avenir des peuples.

La réalité économique et politique de notre époque a montré que la crise mondiale du capitalisme

est structurelle et nécessite un changement radical de l'ordre économique et financier injuste en vigueur. Les institutions de Bretton Woods ont échoué, comme le montre la crise qui sévit en Europe et dans les pays du Nord. La situation est telle qu'il faut créer une nouvelle architecture financière internationale fondée sur un multilatéralisme ouvert à tous et reflétant les intérêts de tous les peuples du monde.

Selon nous, l'ONU doit promouvoir un modèle de développement fondé sur des valeurs telles que la solidarité, la justice, l'intégration sociale, l'égalité, le respect des droits de l'homme et la participation citoyenne. Il faut respecter la diversité des systèmes et des approches que chaque État a le droit de suivre pour réaliser ses propres objectifs en matière de développement, de prospérité et de bien-être de sa population. Dans un monde de plus en plus interconnecté, le respect de ce droit est une valeur fondamentale qui doit régir les relations et la coopération entre États pour contribuer à la création d'un monde pacifique et prospère.

Le Venezuela appuie les initiatives qui favorisent le dialogue et la coexistence entre les civilisations et les religions, car elles sont un élément important pour appuyer les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'encourager le dialogue et de promouvoir la diversité sur la base de la justice, de la fraternité et de l'égalité. Ces initiatives s'opposent de surcroît à toute tentative d'imposer une culture unique ou des modèles spécifiques de développement politique, économique, social, juridique ou culturel. Elles promeuvent en revanche le dialogue entre les civilisations, la culture de paix et le dialogue interconfessionnel, qui contribuent à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement.

Nous sommes également en faveur de la promotion d'une culture de paix fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le droit à l'autodétermination des peuples vivant sous occupation étrangère ou domination coloniale, la prévention de la violence, la promotion de la non-violence, le strict respect des principes régissant les relations internationales consacrés par la Charte des Nations Unies, et le plein exercice du droit au développement.

À cet égard, il est indéniable que l'instauration d'une culture de paix dans le monde est liée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Outre qu'au moins 2,5 milliards de personnes survivent avec moins de deux euros par jour, le fait que 854 millions de

personnes souffrent de la faim, que 114 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas, que 11 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans meurent chaque année, que 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que 3 millions de personnes meurent du sida chaque année, à quoi s'ajoutent les séquelles des guerres et des conflits sociaux dans certaines régions du monde, les effets alarmants des changements climatiques, les inondations, les séismes, les incendies de forêt et ainsi de suite, rend parfaitement impossible de parler de paix dans le monde.

La réforme de l'ONU, et en particulier de ses organes principaux, demeure une tâche en suspens dont la réalisation permettra de renforcer l'Organisation. L'Assemblée générale doit être revitalisée pour s'acquitter des fonctions que lui a confiées la Charte dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement durable, des droits de l'homme et de la coopération internationale, compte tenu de son caractère démocratique, représentatif et universel. De même, nous estimons que le Conseil de sécurité doit être réformé pour devenir plus démocratique, plus transparent et plus légitime dans le contexte des réalités actuelles. L'anachronisme qu'est le droit de veto doit être éliminé pour laisser place au principe d'égalité souveraine des États. Des pays du monde en développement venus d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie doivent en devenir membres permanents. Il faut veiller à ce que le Conseil économique et social s'acquitte des tâches qui lui incombent en sa qualité de principal organe de coordination des politiques publiques dans les domaines économique et social, tâches que lui a confiées la Charte au moment de sa création.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

**M<sup>r</sup> Chullikatt** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Comme le relève le Secrétaire général dans son rapport (A/67/1), il y a 70 ans, les dirigeants mondiaux se sont réunis pour adopter les buts et principes qui continuent de guider cette institution. Ces principes étaient valides à l'époque, et ils demeurent impérieux aujourd'hui. Bien que les années écoulées depuis la création de l'Organisation aient été marquées par des progrès dans nombre des domaines couverts par son mandat, aujourd'hui encore, trop nombreux sont ceux qui aspirent à un monde débarrassé de la guerre, au sein duquel les systèmes juridiques seraient justes, la vie de chacun respectée, protégée et défendue, les gouvernements

et les institutions qui décident de l'ordre international tenus de rendre des comptes, et la fourniture de services de santé et de nutrition de base un droit convenu plutôt qu'un rêve qui nous échappe.

Nombreux sont aussi les autres défis que l'ONU doit encore relever pour s'acquitter de son mandat. Mais à la croisée de tous ces défis se trouve la nécessité de favoriser la confiance – la confiance entre les pays, la confiance au sein de la société et la confiance dans le fait que ceux qui sont aux manettes s'acquitteront de leur mandat d'une manière qui promeut l'intérêt général de toutes les composantes de la société et non leurs intérêts propres. Aujourd'hui, cette confiance n'est toujours pas au rendez-vous et, plutôt que d'œuvrer ensemble à son instauration, on observe de plus en plus que les grandes décisions dans les domaines de la sécurité internationale, du désarmement, de la protection de l'environnement, de la gouvernance financière mondiale, du commerce international, de la population, des soins de santé, de la sécurité alimentaire et des droits de l'homme sont prises dans des enceintes au sein desquelles ceux qui détiennent le pouvoir peuvent dicter les termes de l'accord plus aisément qu'au sein d'une organisation telle que l'ONU, où tous les États de la famille des nations ont leur mot à dire sur le meilleur moyen de parvenir au bien commun.

Si cette tendance de plus en plus marquée facilite la conclusion d'accords à court terme, elle complique en revanche la réalisation à long terme du développement, de la paix et de la sécurité dans le monde et des autres nobles responsabilités de l'ONU. Il est donc impératif que tous les acteurs, qu'il soient États, organisations de la société civile ou institutions religieuses, s'engagent de nouveau à favoriser le renforcement de la confiance mutuelle et à œuvrer de concert pour relever les défis de notre époque afin que les objectifs authentiques de cette institution puissent être réalisés.

Au moment où l'Assemblée se prépare à définir le programme de développement pour l'après-2015, le Saint-Siège espère sincèrement travailler avec les délégations pour veiller à ce que les objectifs de développement durable proposés soient à la hauteur des défis mondiaux en plaçant la personne humaine au centre de toutes les préoccupations, au lieu de voir en l'individu un obstacle au développement. Ce modèle doit reconnaître que l'objectif du développement n'est pas uniquement la croissance économique, mais une véritable croissance de la personne humaine dans son ensemble et dans toutes ses dimensions, notamment intellectuelle, spirituelle et physique.

En outre, nous devons reconnaître que pour encourager un modèle de développement centré sur l'humain, nous devons faire en sorte que ce travail soit accompli dans le respect de la relation entre l'humanité et l'environnement et de notre rôle de gardiens responsables de la création. Cette relation implique de reconnaître que la préservation de l'environnement, la prospérité et le développement humain ne sont pas des notions inconciliables. Une attitude responsable par rapport à l'environnement suppose la reconnaissance du fait que tous les membres de la société ont la responsabilité de protéger notre planète afin que nous puissions nous acquitter de notre responsabilité les un envers les autres et envers les générations à venir.

Lorsque les droits de l'homme ne reposent pas sur leurs fondements moraux et éthiques naturels, ils peuvent devenir un outil non pas de libération des peuples mais d'interdiction du débat sur ces droits et ce qu'ils constituent, et de promotion de présumés droits de l'homme allant jusqu'à défendre le droit d'ôter la vie. Cette conséquence tragique peut être observée dans de nombreuses régions du monde et dans quelques organisations, où le droit à la vie des enfants à naître ou celui des personnes âgées ou handicapées n'est pas perçu comme primordial et comme un droit inaliénable devant être protégé, mais plutôt comme un droit secondaire subordonné à d'autres prétendus droits de l'homme qui ne reposent pas sur le droit moral naturel. Respecter le droit à la vie de la conception à la mort naturelle n'est pas une atteinte aux droits, mais plutôt la réalisation de notre promesse en tant que dirigeants de nations de reconnaître la dignité intrinsèque de tous les membres de la famille humaine, qu'ils soient jeunes, fragiles ou démunis.

De même, le droit à la liberté religieuse continue de ne pas être une réalité dans de nombreuses régions du monde. Dans de multiples endroits de la planète, la pratique d'une religion ou la profession de foi est mal perçue, jugée illégale voire blasphématoire. Même dans les plus grandes démocraties du monde, on constate aujourd'hui que cette liberté fondamentale est menacée. Le droit à la liberté religieuse ne se limite pas au droit d'exercer sa foi en privé, mais comprend aussi le droit de prêcher, d'éduquer, d'évangéliser et de contribuer au débat politique et social en vue de réaliser le bien commun. Le fait qu'un individu professe publiquement sa foi ne devrait pas être perçu comme un danger pour la gouvernance démocratique ou comme une violation de la sécurité publique nécessitant d'être limité. Il doit au contraire être considéré et accepté comme un

heureux complément aux débats qui nourrissent des gouvernements et des sociétés dynamiques et sains, alors que ces gouvernements et ces sociétés prétendent ou aspirent à être des membres égaux de l'ordre international.

Par conséquent, il est impératif que les dirigeants de cette institution et ses États Membres mettent tout en œuvre pour garantir que les droits de l'homme sont appliqués et interprétés d'une façon qui encourage la confiance au sein de la société et au sein de l'ONU. Les efforts pour redéfinir ou réinterpréter radicalement les droits de l'homme en faisant appel à une notion réductrice et relativiste de l'être humain ou en se basant sur une terminologie ambiguë n'auront au final pour effet que de briser la confiance dans les organes chargés de défendre les droits de l'homme. De plus, de telles tentatives attisent la méfiance entre les nations et engendrent un monde où les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés fondamentales sont remis en cause et non protégés.

Pour garantir le respect de ces droits, l'ONU et les États Membres doivent œuvrer de concert et renouveler leur attachement aux idéaux énoncés dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme afin de réaffirmer la dignité transcendante de la personne humaine, non pas en théorie ou en tant qu'élément secondaire, mais comme fondement sur lequel puissent s'enraciner le respect véritable et sincère des droits de l'homme, le développement et une paix et une sécurité durables.

Pour terminer, l'ONU a été en grande mesure fondée sur la conviction qu'encourager une plus grande confiance entre les nations conduira à un monde plus prospère et plus pacifique. Unissons-nous sans équivoque pour promouvoir cette confiance afin que, ensemble, nous nous acquittions de notre mission de réaliser les objectifs pour lesquels l'Organisation a été créée.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général sur cette question.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Khampa** (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de l'Inde. Le

représentant du Pakistan a malheureusement fait des observations gratuites et totalement hors contexte sur l'État du Jammu-et-Cachemire, qui fait partie intégrante de l'Inde. De telles remarques doivent être rejetées dans leur intégralité.

**M. Tarar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : À propos de ce que nous venons d'entendre, je crois que le mot « gratuit » est l'un des termes préférés de la délégation indienne, qui revient à chaque fois que nous évoquons le Cachemire. Je dirai seulement que le vocabulaire ne peut remplacer la vérité. Si tel était le cas, Noah Webster serait un prophète. Je me limiterai à donner le conseil suivant : nous ne devrions pas aborder des problèmes graves, larvés et de longue date comme celui du Cachemire en nous contentant simplement de les écarter d'un revers de main avec des remarques aussi désinvoltes.

**M<sup>me</sup> Khampa** (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer notre deuxième droit de réponse eu égard aux allusions indéfendables faites une nouvelle fois par le représentant du Pakistan au sujet de l'État indien du Jammu-et-Cachemire, qui est et a toujours été partie intégrante de l'Inde. Nous rejetons ces observations qui n'ont aucune place dans cette Assemblée.

**M. Tarar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : De peur que la répétition ne crée l'illusion de la véracité, je me contenterai simplement d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les échanges que nous avons déjà eus à ce sujet avec la délégation indienne depuis l'ouverture de la présente soixante-septième session de l'Assemblée et qui font clairement apparaître la vérité. Une fois encore, je ne tiens pas à accorder à ces réponses mécaniques davantage de crédit qu'elles ne le méritent, d'autant que le sujet revêt une grande importance pour la communauté internationale, comme en témoignent les diverses résolutions du Conseil de sécurité, lesquelles n'ont, à ce jour, toujours pas été mises en œuvre.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/67/1?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 106 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 50.*